



Assemblée générale

Distr. générale
24 mai 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Avant-propos et introduction

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Résumé	4
Introduction	6
A. Méthode et structure	9
1. Méthode d'établissement du budget-programme	9
2. Suite donnée aux résolutions 77/254 , 77/262 et 77/267 concernant la structure et les méthodes d'établissement du budget	11
B. Postes et autres objets de dépense	13
1. Budget ordinaire : vue d'ensemble	13
2. Explications concernant les variations, par facteur et chapitre ou entité	18
3. Postes proposés	26
4. Actualisation des coûts	29
5. Propositions concernant la présentation des ressources et les modalités de financement pour certains chapitres du budget	32
6. Crédits qui pourraient être demandés pour 2024 après la présentation du projet de budget-programme	33
7. Fonds de réserve pour 2025	34
8. Prévisions de recettes pour 2024	34
9. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires	35

* [A/78/50](#).



Annexes

I.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	36
II.	Définitions.	40
III.	Récapitulatif des ressources financières et des postes nécessaires	44
	Tableaux complémentaires	
1.	Évolution des ressources financières, par objet de dépense	44
2.	Évolution des postes, par catégorie, classe et chapitre du budget	45
3.	Taux de change de diverses monnaies par rapport au dollar des États-Unis, taux d'inflation annuel, coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2023 et 2024, par lieu d'affectation.	51
4.	Augmentations prévues pour 2025 en raison des créations de postes proposées en 2024, par chapitre	51
5.	Prévisions concernant les ressources financières et les postes, par source de financement et par chapitre	52
6.	Ressources demandées au titre de la formation, par chapitre	56
7.	Évolution des ressources demandées au titre des voyages du personnel, par chapitre	57
8.	Montant total des dépenses relatives à l'informatique et aux communications engagées en 2022, par chapitre	59

Avant-propos

À mi-parcours de la période prévue pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notre monde est en difficulté. L'action menée au niveau mondial pour lutter contre la pauvreté, la faim, les inégalités, la crise climatique, la mésinformation et la désinformation se heurte à des obstacles sur tous les fronts. Nous avons le devoir moral et l'obligation de bâtir un avenir plus inclusif, prospère et pacifique, dans le strict respect des droits humains et du droit international.

Le projet de budget-programme pour 2024 est guidé par cet impératif. Il comprend les plans-programmes pour l'exercice et prévoit les postes et autres objets de dépense nécessaires pour mener à bien les activités relatives aux programmes et exécuter les mandats. Dans l'ensemble, si on ne tient pas compte de l'actualisation des coûts, des projets de construction ou des nouveaux mandats, le projet de budget-programme pour 2024 reste globalement au niveau de celui de 2023.

Le projet de budget-programme contient des propositions visant à renforcer l'exécution des programmes dans le domaine du développement, à maintenir la paix et la sécurité internationales et à améliorer l'aide humanitaire et la protection des droits humains. Il est proposé que les ressources soient augmentées à l'appui des cinq objectifs suivants : favoriser le développement durable en affectant des ressources supplémentaires au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et au programme ordinaire de coopération technique ; aider davantage les États Membres à lutter contre le terrorisme ; soutenir les efforts faits en faveur des droits humains et de l'aide humanitaire en accordant des fonds supplémentaires au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ; généraliser le multilinguisme ; renforcer l'action menée en interne pour éliminer la discrimination raciale au travail.

Les changements structurels introduits par les réformes de la gestion continuent de porter leurs fruits grâce à des plans-programmes plus ambitieux et axés sur les résultats. Nous mettons systématiquement à profit les enseignements tirés de l'expérience, notamment des évaluations, et nous affinons et améliorons nos méthodes afin de gagner en efficacité. Notre volonté d'amélioration continue se manifeste également par l'implication accrue des directeurs et directrices de programmes dans la gestion des ressources budgétaires : un premier examen des dépenses a été mené à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

Mes propositions témoignent d'une volonté résolue d'investir dans le personnel de l'Organisation afin de créer un système de gestion des ressources humaines plus efficace, plus souple et plus dynamique qui puisse mieux épauler les États Membres. Nous œuvrons au rajeunissement du personnel en accroissant la proportion de postes de début de carrière. L'Assemblée générale ayant décidé d'élargir les postes soumis au système des fourchettes souhaitables à tous les postes inscrits au budget ordinaire de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, y compris les postes des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix, nous nous donnons les moyens d'une répartition géographique plus équitable. La parité des genres a été atteinte dans la plupart des entités. De plus, nous continuons de réorienter nos effectifs vers la gestion et l'analyse des données afin de garantir que notre action s'appuie sur des données actualisées et des tendances claires et qu'elle répond à des besoins en constante évolution.

En cette période charnière pour les peuples et la planète, je suis convaincu que les États Membres donneront les orientations nécessaires et fourniront des ressources adéquates et durables pour accélérer les transitions et réaliser les transformations dont notre monde a désespérément besoin.

(Signé) António Guterres

Résumé

Ressources financières et postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	<i>Ressources financières</i>	<i>Postes inscrits au budget ordinaire (hors missions politiques spéciales)</i>	<i>Postes inscrits au budget ordinaire (missions politiques spéciales)</i>
Montant des crédits ouverts pour 2023	3 396 308,3	10 135	4 346
Ajustements techniques	(127 211,6)	–	–
Nouveaux mandats et mandats élargis	51 973,3	121	16
Autres changements	19 436,5	78	9
Total des changements	(55 801,8)	199	25
Projet de budget-programme pour 2024 (avant actualisation des coûts)	3 340 506,5	10 334	4 371
Actualisation des coûts	64 163,4	–	–
Projet de budget-programme pour 2024 (après actualisation des coûts)	3 404 669,9	10 334	4 371

Le projet de budget-programme pour 2024 se chiffre à 3 340,5 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 55,8 millions de dollars (1,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

La diminution nette de 127,2 millions de dollars due à des ajustements techniques tient principalement au non-renouvellement de crédits prévus pour 2023 au titre de projets de construction pluriannuels et des mandats du Conseil des droits de l'homme.

L'augmentation de 52,0 millions de dollars qui est proposée aux fins de la mise en œuvre de mandats nouveaux et élargis se décompose comme suit :

- 14,6 millions de dollars au chapitre 26, qui serviraient à financer les dépenses opérationnelles liées aux fonctions de direction et de gestion de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, conformément à la résolution [77/122](#) de l'Assemblée générale.
- 10,8 millions de dollars au chapitre 24, qui serviraient à financer l'exécution des mandats découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale.
- 6,9 millions de dollars au chapitre 28, qui serviraient à financer le renforcement du multilinguisme, notamment la création de 54 postes pour la production simultanée de communiqués de presse dans les six langues officielles de l'Organisation, comme l'a demandé l'Assemblée générale.
- 5,8 millions de dollars au chapitre 2, qui serviraient à financer l'exécution de divers mandats de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme.
- 4,3 millions de dollars qui serviraient notamment à inscrire au budget ordinaire 24 postes du Bureau de lutte contre le terrorisme (chapitre 3) qui sont actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution [75/291](#).
- 3,6 millions de dollars au chapitre 36, qui serviraient à financer les postes et emplois de temporaire supplémentaires nécessaires pour mettre en œuvre les mandats nouveaux ou élargis.

L'augmentation de 19,4 millions de dollars qui est proposée au titre des autres changements se décompose comme suit, pour l'essentiel :

- 6,1 millions de dollars pour les missions politiques spéciales (chapitre 3), soit l'effet net d'une augmentation de 13 millions de dollars liée à l'actualisation des barèmes des traitements et des coefficients d'ajustement et à la révision du taux des dépenses communes de personnel et des taux de vacance de postes pour le personnel civil, compte tenu des tendances récemment constatées en matière de dépenses, compensée en partie par une réduction de 7 millions de dollars pour l'ensemble des missions.
- 5,4 millions de dollars au chapitre 24, qui serviraient à renforcer l'appui fourni aux mécanismes intergouvernementaux et aux processus d'évaluation ainsi qu'à combler le retard accumulé dans le traitement des rapports destinés aux organes conventionnels (5,9 millions de dollars) ; cette augmentation est compensée en partie par des gains d'efficacité découlant principalement d'une utilisation optimisée des locaux, des voyages, des licences de logiciels et des fournitures et accessoires.
- 2,5 millions de dollars qui serviraient à renforcer le développement (chapitres 10 et 23).
- 1,4 million de dollars au chapitre 1, qui servirait principalement à financer la création d'un bureau de protection des données.
- 1,3 million de dollars au chapitre 33, qui servirait à financer des projets informatiques ; cette augmentation est compensée en partie par une diminution des crédits demandés au titre de la transformation et de la modernisation des locaux et des gros travaux d'entretien et du système normalisé de contrôle des accès et de la mise à niveau connexe d'autres systèmes de sécurité.
- 3,6 millions de dollars au chapitre 36, qui serviraient à financer les postes et emplois de temporaire supplémentaires proposés.

Les augmentations susmentionnées sont compensées en partie par des réductions d'environ 12 millions de dollars et notamment par la diminution de 7,5 millions de dollars déjà indiquée ci-dessus (7 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales et 0,5 million de dollars au titre des droits humains), qui ont été rendues possibles par les diminutions proposées dans l'ensemble de l'Organisation, principalement dans les fonctions d'appui.

Introduction

1. Dans sa résolution [77/267](#), l'Assemblée générale a rappelé les paragraphes 6 et 7 de sa résolution [72/266 A](#), dans lesquels elle avait approuvé le remplacement à titre expérimental des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels, et décidé de mettre fin à la période d'expérimentation à compter de 2023. Elle a également prié le Secrétaire général de continuer de présenter le budget-programme selon un cycle annuel. Par conséquent, le projet de budget-programme reste composé de trois parties :
 - a) la partie I : le plan-cadre, dans lequel il est fait état des priorités à long terme et des objectifs de l'Organisation ;
 - b) la partie II : le plan-programme, dans lequel figurent une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés ;
 - c) la partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme.
2. L'Assemblée générale a réaffirmé que les parties I et II du projet de budget-programme lui seraient soumises pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise, également pour examen, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
3. L'Assemblée générale a constaté avec satisfaction les différentes améliorations apportées à la présentation du projet de budget-programme compte tenu des orientations qu'elle avait données pendant la période d'expérimentation du budget annuel et s'est félicitée que le projet de plan-programme et les informations sur l'exécution des programmes soient présentés en même temps que les ressources proposées au titre des postes et des autres objets de dépense dans un seul et même document.
4. Le projet de budget-programme pour 2024 a été établi conformément aux orientations données par l'Assemblée générale et structuré en conséquence. Conformément au paragraphe 8 de la résolution [72/266 A](#), le plan-cadre est présenté tous les trois ans, et le prochain sera donc présenté en 2025.
5. Dans ses résolutions [77/254](#), [77/262](#), [77/267](#) et [77/264 A à C](#), l'Assemblée a pris des décisions concernant le plan-programme et l'ouverture de crédits pour 2023 et formulé des principes directeurs à l'intention du Secrétaire général concernant les projets de budget-programme à venir. On trouvera dans le présent document une description des mesures qui ont été prises pour appliquer ces principes directeurs. Conformément à l'article 2.3 du Règlement financier, les ressources demandées dans le projet de budget-programme pour 2024 sont comparées aux crédits que l'Assemblée a approuvés pour 2023 dans ses résolutions [77/264 A à C](#).
6. Le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales reste inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme, et les prévisions de dépenses des différentes missions sont présentées sous forme d'additifs au chapitre 3.

Liquidités : la situation s'est améliorée mais un risque demeure

7. En janvier 2018, le Secrétaire général a écrit pour la première fois aux États Membres pour leur faire part de son inquiétude face à la situation financière préoccupante de l'Organisation. L'année avait commencé avec des arriérés de 531 millions de dollars, soit 122 millions de dollars de plus qu'au début de l'année 2017. Le Secrétariat a pris des mesures extraordinaires pour atténuer les problèmes de liquidités, y compris en retardant dès le début de 2018 certaines dépenses inscrites au budget. Sans ces mesures, le budget ordinaire aurait affiché un déficit de trésorerie de plus de 400 millions de dollars à la fin de l'année 2018. Il est encore plus important de noter que, en octobre, la trésorerie du budget ordinaire n'aurait pas suffi à couvrir les dépenses de fonctionnement mensuelles, même si le Secrétariat avait emprunté la totalité des sommes disponibles dans les comptes des opérations de maintien de la paix terminées.

8. En 2019, l'Organisation a commencé l'année avec des arriérés de 529 millions de dollars. En mars, le Secrétaire général a informé l'Assemblée générale de la détérioration de la santé financière de l'Organisation et souligné que celle-ci faisait face à des problèmes de liquidités de plus en plus graves. Il a par la suite publié un rapport sur l'amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/809) dans lequel il a exposé en détail un ensemble de mesures visant à résoudre à la fois les problèmes de liquidités et les problèmes structurels plus larges qui entravent la gestion budgétaire. Au cours de l'année, la situation de trésorerie s'est encore détériorée et l'Organisation a bien failli épuiser non seulement les réserves de liquidités du budget ordinaire mais aussi le solde de trésorerie des opérations de maintien de la paix terminées ; elle risquait sérieusement de ne pas être en mesure de payer son personnel et ses fournisseurs. Par conséquent, les restrictions de dépenses introduites dès le début de l'année en 2018 ont dû être considérablement élargies en 2019 afin de moduler les dépenses en fonction des rentrées d'argent prévues. Inévitablement, du fait de ces restrictions, les activités prescrites n'ont pas été pleinement mises en œuvre. À la fin de l'année, les contributions non acquittées se chiffraient à 711 millions de dollars, ce qui a aggravé une situation déjà précaire.
9. En 2020, la situation de trésorerie est restée catastrophique tout au long de l'année et ne s'est que légèrement améliorée au cours des 10 derniers jours de l'année grâce à la réception de plus de 300 millions de dollars de contributions. Les directeurs et directrices de programmes n'ont toutefois pas eu le temps d'allouer des fonds à des activités dont l'exécution avait été retardée. Pour atténuer les effets des restrictions de dépenses sur l'exécution des programmes, l'Organisation a eu recours à des engagements spéciaux afin de donner aux directeurs et directrices de programmes un délai supplémentaire pour exécuter les mandats et de reporter la restitution des fonds non dépensés, qui aurait encore aggravé la crise de liquidités. À la fin de l'année, le montant des contributions au budget ordinaire non acquittées atteignait de nouveaux sommets : il s'élevait à 808 millions de dollars, soit un montant supérieur au précédent record de 711 millions de dollars établi en 2019.
10. En 2021, un taux de recouvrement exceptionnellement élevé en avril a permis un assouplissement partiel des mesures d'économie. L'année s'est achevée sur un excédent de trésorerie, mais les restrictions restées en vigueur jusqu'en mai 2021 ont eu un coût pour l'Organisation, qui a enregistré son plus faible taux d'exécution du budget depuis 2010. L'année 2021 a également été marquée par une amélioration concernant les contributions non acquittées à la fin de l'année, qui se sont établies à 434 millions de dollars.
11. En 2022, les habitudes de paiement des États Membres ont continué de fluctuer. À la fin du premier trimestre, les montants recouverts dépassaient de 21 millions de dollars les prévisions établies, mais à la fin du deuxième trimestre, ils étaient inférieurs de 279 millions de dollars aux estimations. La situation s'étant temporairement améliorée, à la fin du troisième trimestre, les montants recouverts dépassaient de 62 millions de dollars les prévisions établies. Toutefois, à la fin du mois de novembre, ils étaient inférieurs de 424 millions de dollars aux estimations. En décembre, un taux de recouvrement élevé a permis de dépasser de 71 millions de dollars les prévisions pour l'année et, à la fin du mois, les contributions non acquittées se chiffraient à 330 millions de dollars, soit le niveau le plus bas depuis 2016. Alors même que les montants recouverts avaient été inférieurs aux prévisions pendant la majeure partie de l'année, aucune mesure de restriction des dépenses n'a été appliquée ; en effet, le solde de trésorerie était satisfaisant au début de 2023 et on craignait que des restrictions ne se traduisent par une sous-utilisation des crédits, ce qui aggraverait la crise des liquidités lorsque les fonds non dépensés seraient restitués par la suite.
12. En 2023, à la fin du mois d'avril, les montants recouverts étaient inférieurs de 370 millions de dollars aux prévisions. Un solde de trésorerie satisfaisant en début d'année (340 millions de dollars) et la décision prise par l'Assemblée générale, dans sa résolution [76/272](#) datée de juin 2022, d'augmenter le fonds de roulement de 100 millions de dollars à partir de 2023, en utilisant une partie des crédits qui auraient dû être restitués aux États Membres en 2023, ont, à ce jour, permis à l'Organisation d'éviter les mesures d'austérité et de faire en sorte que l'exécution des programmes soit guidée par le programme de travail plutôt que par des problèmes de liquidités. Cependant, même dans le meilleur des cas, le solde de trésorerie à la fin de 2023 se chiffrera à seulement 129 millions de

dollars, soit une somme inférieure à celle enregistrée en début d'année ; en effet, le montant mis en recouvrement pour 2023 a été inférieur au montant du budget étant donné que les soldes non utilisés au cours des exercices précédents ont été portés au crédit des États Membres.

13. En 2024, comme le solde d'ouverture sera plus faible, la pression exercée sur les liquidités sera plus intense, et l'Organisation sera donc plus vulnérable face à la volatilité des paiements des États Membres au cours de l'année. La pression exercée sur les liquidités sera encore aggravée si le montant des arriérés devait augmenter à la fin de 2023. Si les États Membres font part de leur calendrier de versement, l'Organisation pourra mieux planifier les dépenses budgétaires en fonction des versements à venir ; cette planification est nécessaire pour limiter le risque que le Secrétariat ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations et soit contraint de concentrer une bonne partie des engagements vers la fin de l'exercice. Même si les contributions étaient perçues dans leur intégralité et le budget pleinement exécuté, le solde de trésorerie à la fin de 2024 devrait baisser et pourrait même tomber à 20 millions de dollars en raison de la restitution des économies réalisées au cours d'exercices antérieurs.
14. Dans sa résolution [76/272](#), adoptée en juin 2022, l'Assemblée générale a également approuvé la possibilité d'utiliser les excédents inscrits aux comptes des tribunaux internationaux fermés pour pallier les manques de liquidités temporaires au titre du budget ordinaire, en remplacement des sommes disponibles inscrites aux comptes des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé, qu'elle a décidé de restituer. Ces réserves de liquidités seront probablement essentielles pour le budget en 2025, puisque la restitution des économies réalisées lors de précédents exercices continue d'éroder les soldes de trésorerie.
15. En somme, lorsqu'elle commence l'année avec moins de liquidités, l'Organisation est plus vulnérable face aux perturbations liées aux fluctuations des habitudes de paiement des États Membres. De plus, la moindre augmentation du niveau des arriérés entame davantage les réserves de liquidités et réduit le solde d'ouverture.
16. Si les États Membres n'avaient pas approuvé l'augmentation du Fonds de roulement, à partir de 2023, en utilisant une partie des crédits qui auraient dû leur être restitués, la situation financière en 2024 et au-delà aurait été tout aussi catastrophique que ces dernières années, voire pire. Il reste essentiel que les États Membres s'acquittent de leurs contributions en temps voulu et dans leur intégralité pour instaurer un environnement financier plus prévisible et plus stable à l'appui de l'exécution des programmes.

Répartition géographique et proportion de femmes dans les effectifs : les progrès se poursuivent

17. Les objectifs concernant l'équité de la répartition géographique et la parité des genres font partie de la stratégie globale visant à instaurer un environnement pluriel qui reflète la diversité géographique et la diversité de genre des personnes que l'Organisation sert et dans lequel les différences de parcours, de point de vue et d'aptitude sont valorisées. L'ONU continue de s'efforcer à les atteindre, tout en veillant à ce que les membres du personnel recrutés aux postes non soumis à la répartition géographique soient sélectionnés parmi des candidats d'origines géographiques les plus diverses possible. Sur la période de cinq ans allant de décembre 2017 à décembre 2022, le nombre de pays sous-représentés ou non représentés a été réduit d'environ 8 %, passant de 63 à 58. La parité des genres a été atteinte dans la plupart des entités, mais pas à tous les niveaux, et certaines entités n'y sont pas encore parvenues. Atteindre les objectifs de répartition géographique équitable et de parité des genres passe avant tout par les politiques, pratiques et mécanismes de gestion des ressources humaines. C'est pourquoi les progrès accomplis dans ces domaines sont décrits dans les rapports du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines, en particulier dans le rapport sur la composition du Secrétariat et dans le rapport intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines pour la période 2021-2022 » (les derniers en date ayant été publiés sous les cotes [A/77/580](#) et [A/77/590/Add.1](#), respectivement).

Un personnel en prise sur l'avenir

18. Pour faciliter l'exécution des mandats dans des environnements opérationnels en mutation et pour tenir compte des transformations technologiques, conformément aux priorités et aux objectifs à long terme fixés par les États Membres pour l'Organisation, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel a permis de recenser les capacités qui devront être renforcées au Secrétariat dans les années à venir. La priorité a été donnée aux domaines suivants : analyse des données, transformation numérique, innovation, prospective stratégique et sciences comportementales¹. L'Organisation renforce ses capacités dans ces domaines grâce à des activités de gestion des talents, comme il ressort du rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre des réformes de la gestion des ressources humaines : orientations pour la période 2023-2026 » (A/77/590). En reclassant et en réaffectant les fonctions existantes dans les chapitres du budget-programme, on pourrait répondre aux besoins dans ces domaines, notamment en matière d'analyse et de gestion des données, et créer des possibilités de rajeunissement du personnel. Comme le renforcement des capacités du personnel est une entreprise de longue haleine, les ressources nécessaires pour les postes et les autres objets de dépense continueront d'être présentées dans les prochains projets de budget : les entités évalueront leurs besoins en matière de capacités du personnel et demanderont des ressources adaptées à leurs contextes opérationnels. Ces propositions budgétaires sont essentielles pour favoriser la transformation de la main-d'œuvre de sorte que l'Organisation dispose des compétences, connaissances et aptitudes dont elle a besoin pour s'acquitter de ses mandats de manière efficace et efficiente, aujourd'hui comme dans un avenir proche.

A. Méthode et structure

1. Méthode d'établissement du budget-programme

19. Le budget-programme est établi selon la méthode approuvée par l'Assemblée générale au fil des ans, dont les principaux éléments sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1
Éléments de la méthode d'établissement du budget-programme

<i>Année</i>	<i>Document de référence</i>	<i>Principaux éléments, dispositions et domaines couverts</i>
1969	Résolution 2617 (XXIV)	Institution du concept d'actualisation des coûts
1986	Résolution 41/213	Institution de certains aspects du processus budgétaire, notamment le fonds de réserve
1987	Résolution 42/211	Approbation des directives relatives à l'utilisation et au fonctionnement du fonds de réserve
1993	Résolution 47/212 A	L'Assemblée générale réaffirme que la recherche d'efficacité est un processus continu et demande que des normes de production soient élaborées et que la présentation des ressources extrabudgétaires et des modifications du tableau d'effectifs soit améliorée
1999	Résolution 54/15	Institution des modalités de fonctionnement du Compte pour le développement
2000	Résolution 55/231	Institution des cadres de budgétisation axée sur les résultats dans le plan à moyen terme pour la période 2002-2005

¹ Les « cinq axes de changement » visés par le Secrétaire général dans son rapport intitulé « Notre Programme commun (A/75/982) », dont l'Assemblée générale s'est félicitée dans sa résolution [76/6](#).

A/78/6 (Introduction)

<i>Année</i>	<i>Document de référence</i>	<i>Principaux éléments, dispositions et domaines couverts</i>
2004	Résolution 59/275	Remplacement du plan à moyen terme par le cadre stratégique, à partir de la période 2006-2007
2004	Résolution 59/264 A	Approbation du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur la méthode d'actualisation des coûts
2007	Résolution 62/236	L'Assemblée générale demande l'inclusion de ressources provenant d'autres sources de financement
2008	A/63/620 et résolution 63/263	Approbation par l'Assemblée générale de la méthode détaillée d'actualisation des coûts exposée dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
2013	Dernière version du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2013/4 et ST/SGB/2013/4/Amend.1) approuvée par l'Assemblée générale	Domaines couverts : <ul style="list-style-type: none">• présentation, contenu et méthode d'établissement du budget-programme• examen et approbation du budget-programme• propositions révisées relatives au budget-programme• incidences sur le budget-programme• dépenses imprévues et extraordinaires• Fonds de roulement• adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public
2014	Résolution 69/274 A	Approbation de l'utilisation des cours de change à terme dans la méthode d'actualisation des coûts L'Assemblée générale demande que des informations plus détaillées et plus complètes soient extraites d'Umoja pour affiner les prévisions concernant l'actualisation des coûts
2017	Résolution 72/266 A	Approbation du passage à un budget-programme annuel à titre expérimental ; décision selon laquelle le projet de budget-programme devrait comporter trois parties et que les parties I et II seraient soumises à l'Assemblée générale pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise, également pour examen, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
2018	Dernière version du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2018/3), approuvée par l'Assemblée générale	Domaines couverts : <ul style="list-style-type: none">• processus de planification, de programmation et d'établissement du budget• cadre stratégique• aspects du budget qui ont trait aux programmes• contrôle de l'exécution du programme• évaluation
2019	Résolution 73/279	Approbation des modalités d'actualisation des coûts concernant le Centre du commerce international
2022	Résolution 77/262	L'Assemblée générale demande que tous les programmes fassent l'objet d'un examen des dépenses au moins une fois tous les cinq ans

Année	Document de référence	Principaux éléments, dispositions et domaines couverts
		<p>L'Assemblée demande que les calculs des montants bruts et nets figurent dans les prochains projets de budget-programme</p> <p>Décision selon laquelle le taux de vacance convenu pour les postes et emplois existants s'appliquera aussi aux reclassements, réaffectations, transformations et transferts, ainsi qu'à la création d'emplois de temporaire</p>
2022	Résolution 77/263	L'Assemblée générale décide de fusionner les rapports du Secrétaire général sur les transferts entre chapitres et sur l'exécution du budget-programme et demande que ce rapport unique soit publié avant la fin du mois de mai, après la présentation des états financiers, dont le délai est fixé au 31 mars.
2022	Résolution 77/267	L'Assemblée générale décide de mettre fin à la période d'expérimentation à compter de 2023, prie le Secrétaire général de continuer de présenter le budget-programme selon un cycle annuel et se félicite que le projet de plan-programme et les informations sur l'exécution des programmes soient présentés en même temps que les ressources proposées au titre des postes et des autres objets de dépense dans un seul et même document

2. Suite donnée aux résolutions [77/254](#), [77/262](#) et [77/267](#) concernant la structure et les méthodes d'établissement du budget

20. Dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour 2023, l'Assemblée générale a adopté les résolutions [77/254](#), [77/262](#) et [77/267](#) et donné les orientations suivantes :
- a) Au paragraphe 7 de sa résolution [77/254](#), relative à la planification des programmes, l'Assemblée a pris note du volume accru de la documentation qui constituait le projet de budget-programme et noté avec satisfaction que le Secrétaire général continuait de s'attacher à améliorer la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du projet de budget-programme tout en préservant les informations dont les États Membres pourraient avoir besoin. Le projet de budget-programme pour 2024 tient compte des mesures prises à cet égard, notamment pour ce qui est d'améliorer la structure et la cohérence des stratégies retenues pour les sous-programmes ;
 - b) Au paragraphe 20 de sa résolution [77/262](#), l'Assemblée a demandé que tous les programmes du budget ordinaire fassent l'objet d'un examen des dépenses au moins une fois tous les cinq ans. Le projet de budget-programme pour 2024 présente les résultats de l'examen des dépenses afférentes au programme 19 (Développement économique et social en Asie occidentale). L'examen des dépenses tire parti de la structure actuelle du budget et sert de base aux propositions de modification de l'allocation des ressources. Pour les prochains projets de budget, le Secrétariat prévoit qu'environ six programmes par an fassent l'objet d'un examen des dépenses ;
 - c) Au paragraphe 21 de la même résolution, l'Assemblée a également demandé que soient présentés les calculs des montants bruts et nets. Ces informations sont fournies au chapitre 36 du projet de budget-programme pour 2024 ;
 - d) Au paragraphe 25 de la même résolution, l'Assemblée a demandé que les postes vacants depuis 24 mois ou plus soient passés en revue. Des informations sur ces postes et notamment sur les mesures prises pour les pourvoir seront communiquées lors de l'examen du projet de budget-programme ;

- e) Au paragraphe 8 de sa résolution [77/262](#), l'Assemblée a souscrit, sous réserve des dispositions de ladite résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait formulées dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2023 ([A/77/7](#)) On trouvera à l'annexe I les recommandations du Comité auxquelles l'Assemblée a souscrit et les mesures prises pour y donner suite ;
- f) Au paragraphe 18 de sa résolution [77/267](#), l'Assemblée a prié le Secrétaire général d'évaluer et de lui présenter pour examen une procédure par laquelle le Comité consultatif serait informé des incidences financières éventuelles des recommandations du Comité du programme et de la coordination compte tenu de la nature séquentielle des procédures d'examen. Comme indiqué au paragraphe 43 du rapport du Secrétaire général intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : procédures et pratiques budgétaires » ([A/74/852](#)), la mise en place d'une procédure standard permettant d'informer le Comité consultatif des éventuelles incidences budgétaires, si rares soient-elles, des conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination permettrait d'assurer la bonne information du Comité consultatif. Une telle procédure serait similaire à la situation décrite à l'alinéa a) du paragraphe 40 du même rapport : en juin 2004, le Comité du programme et de la coordination avait formulé des recommandations prévoyant de nouvelles activités au titre du programme 24 (Services de gestion et d'appui) du plan-programme biennal pour 2006-2007. En application de l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Secrétariat avait alors établi et communiqué au Comité du programme et de la coordination un état des incidences sur le budget-programme ([E/AC.51/2004/7](#)) dans lequel il était indiqué que, si le Comité décidait d'adopter les recommandations, le Secrétaire général rendrait compte au Conseil et à l'Assemblée du montant des incidences desdites recommandations sur le budget-programme. Le rapport a été adopté, ce qui a donné lieu à l'établissement d'un autre état des incidences sur le budget-programme ([A/C.5/59/13](#)), établi en novembre 2004, dans lequel l'Assemblée était informée que, si elle faisait siennes les recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination, il y aurait des incidences budgétaires. Avant l'adoption de la résolution [59/275](#) de l'Assemblée générale, le Comité consultatif a publié un rapport sur les incidences pour le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination ([A/59/567](#)) dans lequel il a notamment recommandé que l'Assemblée générale soit informée du montant du crédit additionnel qui serait nécessaire. Les ressources correspondantes ont été approuvées par l'Assemblée dans sa décision 59/549. En application du paragraphe 18 de la résolution [77/267](#) de l'Assemblée, le Secrétaire général appliquerait la procédure standard déjà établie qui est décrite ci-dessus, mais présenterait l'état des incidences budgétaires au Comité consultatif en juillet de sorte que celui-ci puisse l'examiner de manière approfondie, en même temps que le projet de budget-programme correspondant ;
- g) Au paragraphe 30 de la même résolution, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les directeurs de programme utilisent les ressources disponibles et exécutent les mandats de façon efficace et rationnelle, notamment à l'aide d'indicateurs de succès axés sur les résultats et de points de référence clairement définis. Le projet de budget-programme pour 2024 comprend des indicateurs de succès axés sur les résultats et des points de référence clairement définis pour l'exercice, comme par exemple un pourcentage plus élevé d'abris reliés à des systèmes d'approvisionnement en eau adéquats dans les camps de réfugiés de Palestine ; une réduction du temps nécessaire aux contingents pour atteindre leur pleine capacité opérationnelle ; un plus grand nombre de pays qui mettent en place des dispositifs d'alerte rapide de manière à renforcer la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de catastrophe ; un plus grand nombre de microentreprises et de petites et moyennes entreprises connectées et en mesure d'être compétitives sur le plan numérique.
21. Avant d'établir la version définitive du projet de budget-programme pour 2024, le Secrétariat a organisé, en février 2023, des consultations avec les États Membres, comme l'a demandé l'Assemblée au paragraphe 5 de sa résolution [77/254](#). L'objet de ces consultations était de valider l'interprétation faite par le Secrétariat des orientations données par l'Assemblée et de déterminer

leur incidence sur le projet de budget-programme pour 2024. Pour la présentation finale du projet de budget-programme pour 2024, il a été tenu compte des orientations supplémentaires reçues des États Membres lors de ces consultations.

B. Postes et autres objets de dépense

1. Budget ordinaire : vue d'ensemble

22. Le projet de budget-programme pour 2024 se chiffre à 3 340,5 millions de dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1,6 % (55,8 millions de dollars) par rapport aux crédits ouverts pour 2023, comme le montre le tableau 2. Des crédits supplémentaires seront demandés plus tard dans l'année, principalement pour des grands projets de construction, et des prévisions révisées seront présentées comme suite aux résolutions du Conseil des droits de l'homme. On trouvera au paragraphe 47 ci-dessous les rapports ayant des incidences budgétaires éventuelles. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.
23. Le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales pour 2024, qui s'élève à 775,3 millions de dollars (contre 768,3 millions de dollars en 2023), est inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques).

Tableau 2
Évolution des ressources financières, par facteur et par titre et chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Titre et chapitre	Changements						Total	Pourcentage	2024	2024
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			Actualisation des coûts	(prévisions après actualisation des coûts)
Titre I										
Politiques, direction et coordination d'ensemble	396 600,7	435 280,3	(6 488,5)	5 901,8	1 172,6	585,9	0,1	435 866,2	10 823,0	446 689,2
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	78 488,4	86 769,4	1 343,5	94,2	1 367,6	2 805,3	3,2	89 574,7	1 772,1	91 346,8
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	318 112,4	348 510,9	(7 832,0)	5 807,6	(195,0)	(2 219,4)	(0,6)	346 291,5	9 050,9	355 342,4
Titre II										
Affaires politiques	864 022,3	910 566,3	(115,3)	7 270,3	6 714,5	13 869,5	1,5	924 435,8	7 266,6	931 702,4
3. Affaires politiques	791 810,0	839 094,4	84,2	5 433,1	6 575,4	12 092,7	1,4	851 187,1	2 036,1	853 223,2
– Missions politiques spéciales	728 097,8	768 335,0	–	928,8	6 062,4	6 991,2	0,9	775 326,2	–	775 326,2
– Autres	63 712,2	70 759,4	84,2	4 504,3	513,0	5 101,5	7,2	75 860,9	2 036,1	77 897,0
4. Désarmement	13 883,6	13 835,8	(331,1)	1 837,2	(109,1)	1 397,0	10,1	15 232,8	384,2	15 617,0
5. Opérations de maintien de la paix	54 000,2	52 878,3	–	–	248,2	248,2	0,5	53 126,5	4 576,7	57 703,2
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 328,5	4 757,8	131,6	–	–	131,6	2,8	4 889,4	269,6	5 159,0
Titre III										
Justice internationale et droit international	94 837,3	92 917,6	(4 028,1)	268,0	1 030,2	(2 729,9)	(2,9)	90 187,7	3 562,2	93 749,9
7. Cour internationale de Justice	27 070,6	29 110,9	(101,2)	236,0	537,4	672,2	2,3	29 783,1	1 587,5	31 370,6
8. Affaires juridiques	67 766,7	63 806,7	(3 926,9)	32,0	492,8	(3 402,1)	(5,3)	60 404,6	1 974,7	62 379,3
Titre IV										
Coopération internationale pour le développement	259 683,6	272 431,3	403,2	1 524,5	1 168,6	3 096,3	1,1	275 527,6	7 611,9	283 139,5
9. Affaires économiques et sociales	84 606,9	87 128,8	(369,7)	702,0	132,3	464,6	0,5	87 593,4	2 072,5	89 665,9
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	6 882,7	8 633,8	(132,2)	40,0	1 036,3	944,1	10,9	9 577,9	205,8	9 783,7
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	7 883,5	8 695,2	–	–	–	–	–	8 695,2	269,4	8 964,6

Titre et chapitre	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2024 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
12. Commerce et développement	73 517,5	79 372,3	1 103,0	–	–	1 103,0	1,4	80 475,3	2 741,4	83 216,7
13. Centre du commerce international	19 073,4	20 457,6	–	–	–	–	–	20 457,6	61,4	20 519,0
14. Environnement	21 478,6	21 033,6	282,4	628,7	–	911,1	4,3	21 944,7	589,2	22 533,9
15. Établissements humains	13 313,7	13 385,1	(73,8)	153,8	–	80,0	0,6	13 465,1	139,9	13 605,0
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	22 916,1	23 110,5	(406,5)	–	–	(406,5)	(1,8)	22 704,0	1 346,6	24 050,6
17. ONU-Femmes	10 011,2	10 614,4	–	–	–	–	–	10 614,4	185,7	10 800,1
Titre V										
Coopération régionale pour le développement	312 252,9	331 535,1	(3 480,6)	20,4	1 474,6	(1 985,6)	(0,6)	329 549,5	11 202,7	340 752,2
18. Développement économique et social en Afrique	80 619,3	88 119,8	(2 957,7)	–	120,0	(2 837,7)	(3,2)	85 282,1	3 857,4	89 139,5
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	52 231,9	55 138,7	(556,5)	–	–	(556,5)	(1,0)	54 582,2	980,2	55 562,4
20. Développement économique en Europe	36 273,9	37 229,4	(40,8)	20,4	(145,4)	(165,8)	(0,4)	37 063,6	1 251,7	38 315,3
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	58 024,4	58 741,2	(24,8)	–	–	(24,8)	(0,0)	58 716,4	2 602,7	61 319,1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	46 277,3	48 931,5	99,2	–	–	99,2	0,2	49 030,7	724,4	49 755,1
23. Programme ordinaire de coopération technique	38 826,2	43 374,5	–	–	1 500,0	1 500,0	3,5	44 874,5	1 786,3	46 660,8
Titre VI										
Droits humains et affaires humanitaires	238 756,7	287 649,6	(48 166,9)	25 404,4	5 412,3	(17 350,2)	(6,0)	270 299,4	6 808,7	277 108,1
24. Droits humains	142 086,8	176 186,3	(49 170,8)	10 810,4	5 423,7	(32 936,7)	(18,7)	143 249,6	4 987,5	148 237,1
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	42 211,0	44 633,9	–	–	–	–	–	44 633,9	163,8	44 797,7
26. Réfugiés de Palestine	34 545,8	39 704,0	890,2	14 594,0	(11,4)	15 472,8	39,0	55 176,8	730,8	55 907,6
27. Aide humanitaire	19 913,1	27 125,4	113,7	–	–	113,7	0,4	27 239,1	926,6	28 165,7
Titre VII										
Communication globale	98 176,2	101 807,0	199,7	6 938,6	25,9	7 164,2	7,0	108 971,2	2 830,6	111 801,8
28. Communication globale	98 176,2	101 807,0	199,7	6 938,6	25,9	7 164,2	7,0	108 971,2	2 830,6	111 801,8

Titre et chapitre	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2024 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Titre VIII										
Services communs d'appui	318 627,6	327 850,7	(3 520,5)	1 027,1	(947,7)	(3 441,1)	(1,0)	324 409,6	6 791,7	331 201,3
29. Services de gestion et d'appui										
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	58 557,8	60 885,2	(0,5)	–	653,0	652,5	1,1	61 537,7	1 799,2	63 336,9
29B. Département de l'appui opérationnel	90 739,8	96 878,0	83,2	866,2	(1 479,5)	(530,1)	(0,5)	96 347,9	1 616,6	97 964,5
29C. Bureau de l'informatique et des communications	51 724,0	53 425,9	(85,7)	49,8	590,9	555,0	1,0	53 980,9	1 376,3	55 357,2
29D. Administration (Nairobi) ^a	18 354,7	19 014,6	(3 513,2)	–	(222,1)	(3 735,3)	(19,6)	15 279,3	405,4	15 684,7
29E. Administration (Genève)	77 897,5	77 706,4	(4,3)	111,1	(390,0)	(283,2)	(0,4)	77 423,2	1 055,7	78 478,9
29F. Administration (Vienne)	21 353,8	19 940,6	–	–	(100,0)	(100,0)	(0,5)	19 840,6	538,5	20 379,1
Titre IX										
Contrôle interne	20 876,9	22 134,6	–	–	–	–	–	22 134,6	665,4	22 800,0
30. Contrôle interne	20 876,9	22 134,6	–	–	–	–	–	22 134,6	665,4	22 800,0
Titre X										
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales	90 607,3	95 902,3	23,9	–	(1 307,9)	(1 284,0)	(1,3)	94 618,3	2 085,0	96 703,3
31. Activités administratives financées en commun	7 957,5	8 214,3	23,9	–	(279,5)	(255,6)	(3,1)	7 958,7	–	7 958,7
32. Dépenses spéciales	82 649,8	87 688,0	–	–	(1 028,4)	(1 028,4)	(1,2)	86 659,6	2 085,0	88 744,6
Titre XI										
Dépenses d'équipement	112 760,5	85 471,0	(55 758,0)	–	1 272,8	(54 485,2)	(63,7)	30 985,8	768,7	31 754,5
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	112 760,5	85 471,0	(55 758,0)	–	1 272,8	(54 485,2)	(63,7)	30 985,8	768,7	31 754,5
Titre XII										
Sûreté et sécurité	127 931,1	126 952,7	197,0	37,3	50,3	284,6	0,2	127 237,3	1 034,1	128 271,4
34. Sûreté et sécurité	127 931,1	126 952,7	197,0	37,3	50,3	284,6	0,2	127 237,3	1 034,1	128 271,4
Titre XIII										
Compte pour le développement	16 199,4	16 491,3	–	–	(204,6)	(204,6)	(1,2)	16 286,7	439,7	16 726,4
35. Compte pour le développement	16 199,4	16 491,3	–	–	(204,6)	(204,6)	(1,2)	16 286,7	439,7	16 726,4

Titre et chapitre	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2024 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage			
Titre XIV										
Contributions du personnel	284 937,0	289 318,5	(6 477,5)	3 580,9	3 574,9	678,3	0,2	289 996,8	2 273,1	292 269,9
36. Contributions du personnel	284 937,0	289 318,5	(6 477,5)	3 580,9	3 574,9	678,3	0,2	289 996,8	2 273,1	292 269,9
Total	3 236 269,6	3 396 308,3	(127 211,6)	51 973,3	19 436,5	(55 801,8)	(1,6)	3 340 506,5	64 163,4	3 404 669,9
Prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction (à titre indicatif et pour information uniquement)										
Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations								55 000,0	–	55 000,0
Remplacement des bâtiments à usage de bureaux A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi								12 240,0	–	12 240,0
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique								–	–	–
Rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes								4 812,2	–	4 812,2
Rénovation de l'Africa Hall au siège de la Commission économique pour l'Afrique								12 706,3	–	12 706,3
Rénovation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi								4 683,5	–	4 683,5
Total partiel (chapitre 33)								89 442,0	–	89 442,0
Chapitres 18, 19, 21, 29G et 34								6 171,9	–	6 171,9
Total partiel (Prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction, à titre indicatif)								95 613,9	–	95 613,9
Total (y compris les prévisions de dépenses relatives aux grands projets de construction)								3 436 120,4	64 163,4	3 500 283,8

^a Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

24. Au total, 10 334 postes sont proposés au titre des chapitres des dépenses pour 2024, contre 10 135 postes approuvés en 2023, comme indiqué dans le tableau 3.

Tableau 3
Évolution des postes, par facteur

(Nombre de postes)

Effectif approuvé pour 2023	Changements				Total	Pourcentage	Effectif proposé pour 2024
	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
10 135	–	121	78	199	2,0	10 334	

2. Explications concernant les variations, par facteur et chapitre ou entité

Ajustements techniques

25. La diminution nette de 127,2 millions de dollars tient principalement au non-renouvellement de crédits prévus pour 2023 d'un montant de 135,9 millions de dollars, en partie contrebalancé par une augmentation des ressources nécessaires pour 108 postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) dont la création ou la réaffectation avait été approuvée en 2023 et auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué, conformément à la pratique établie (8,3 millions de dollars). D'autres ajustements techniques ont entraîné une augmentation de 0,4 million de dollars.

Non-renouvellement de crédits prévus pour 2023

26. Le projet de budget-programme pour 2024 fait apparaître une diminution de 135,9 millions de dollars qui tient au non-renouvellement de crédits ouverts pour 2023. On trouvera des informations supplémentaires dans le tableau 4.

Tableau 4
Ajustements techniques pour 2024 résultant du non-renouvellement de crédits approuvés pour 2023, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Montant	Non-renouvellement des crédits approuvés pour 2023 au titre des points suivants
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(8 042,0)	Mandats du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale
4. Désarmement	(331,1)	a) Vérification du désarmement nucléaire (résolution 74/50 de l'Assemblée générale) ; b) Réduire les menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable (résolution 76/231 de l'Assemblée générale)
7. Cour internationale de Justice	(178,5)	Pratiques israéliennes affectant les droits humains du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est (résolution 77/247 de l'Assemblée générale)
8. Affaires juridiques	(4 046,3)	a) Les océans et le droit de la mer (résolution 75/239 de l'Assemblée générale) ; b) Activités judiciaires du Tribunal spécial pour le Liban
9. Affaires économiques et sociales	(461,7)	a) Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (résolution 76/133 de l'Assemblée générale) ;

Chapitre	Montant	Non-renouvellement des crédits approuvés pour 2023 au titre des points suivants
		b) Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies (résolution 77/244 de l'Assemblée générale)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	(132,2)	a) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (résolution 77/246 de l'Assemblée générale) ; b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution 77/245 de l'Assemblée générale)
15. Établissements humains	(73,8)	Politiques et programmes inclusifs pour lutter contre le sans-abrisme, notamment à la suite de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (résolution 76/133 de l'Assemblée générale)
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	(406,5)	Lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles (résolution 75/282 de l'Assemblée générale)
18. Développement économique et social en Afrique	(3 100,9)	Travaux de rénovation de l'Africa Hall à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba (résolution 77/263 de l'Assemblée générale)
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	(556,5)	Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
20. Développement économique en Europe	(40,8)	a) Plan des conférences (résolution 62/225 de l'Assemblée générale) ; b) Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission (résolution 2006/38 du Conseil économique et social)
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	(24,8)	Rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
24. Droits humains	(50 593,7)	Mandats du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale
28. Communication globale	(86,3)	Mandats du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	(600,1)	a) Examen des questions de compétence au regard du régime commun des Nations Unies (résolution 77/257 de l'Assemblée générale) ; b) Mise à disposition d'un emploi de temporaire de juriste (P-4) au Bureau des ressources humaines pour une durée de six mois (résolution 77/262 de l'Assemblée générale)
29B. Département de l'appui opérationnel	(33,7)	a) Les océans et le droit de la mer (résolution 77/248 de l'Assemblée générale) b) Création d'un Bureau des Nations Unies pour la jeunesse (résolution 76/306 de l'Assemblée générale)
29C. Bureau de l'informatique et des communications	(85,7)	Les océans et le droit de la mer (résolution 77/248 de l'Assemblée générale)
29D. Administration (Nairobi) ^a	(3 513,2)	a) Travaux de remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (résolution 77/263 de l'Assemblée générale) b) Projet de construction visant à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi (résolution 77/263 de l'Assemblée générale)
29E. Administration (Genève)	(87,6)	Mandats du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	(55 758,0)	Grands projets de construction à la Commission économique pour l'Afrique, à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à l'Office des Nations Unies à Nairobi et au Siège de l'Organisation des Nations Unies, et Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations (résolution 77/263 de l'Assemblée générale)

A/78/6 (Introduction)

Chapitre	Montant	Non-renouvellement des crédits approuvés pour 2023 au titre des points suivants
34. Sûreté et sécurité	(587,4)	a) Travaux de rénovation de l’Africa Hall à la Commission économique pour l’Afrique à Addis-Abeba (résolution 77/263 de l’Assemblée générale) ; b) Travaux de remplacement des bâtiments A à J de l’Office des Nations Unies à Nairobi (résolution 77/263 de l’Assemblée générale) ; c) Les océans et le droit de la mer (résolution 77/248 de l’Assemblée générale)
36. Contributions du personnel	(7 196,9)	Contributions du personnel liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) à l’appui de l’exécution des mandats susmentionnés
Total	(135 937,7)	

^a Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Crédits demandés pour les postes et emplois de temporaire créés en 2023, auxquels un taux de vacance de 50 % avait été initialement appliqué et auxquels le taux de vacance convenu pour les postes et emplois existants est désormais appliqué

27. Comme le veut la pratique établie, on avait appliqué un taux de vacance de 50 % pour calculer le montant à inscrire dans le projet de budget-programme pour 2023 pour les postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) créés ou réaffectés. On trouvera dans le tableau 5 les crédits supplémentaires demandés pour 2024 pour 98 postes et 10 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) approuvés par l’Assemblée générale dans ses résolutions 77/262 et 77/263, auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué en 2023 et auxquels le taux de vacance convenu pour les postes existants est désormais appliqué. Le tableau 6 regroupe les autres ajustements techniques.

Tableau 5

Ajustements techniques pour 2024 résultant de l’application du taux de vacance convenu pour les postes et emplois existants aux postes et emplois de temporaire auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué en 2023, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Nombre de postes et emplois concernés	Montant
1. Politiques, direction et coordination d’ensemble		
Bureau des Nations Unies pour la jeunesse	16	1 257,0
Bureau de l’administration de la justice	1	86,5
2. Affaires de l’Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	3	210,0
3. Affaires politiques ^a		
Registre de l’Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé	1	84,2
6. Utilisations pacifiques de l’espace	2	131,6
7. Cour internationale de Justice	1	77,3
8. Affaires juridiques		
Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d’aider à juger les personnes qui en sont responsables	2	119,4
9. Affaires économiques et sociales	2	92,0
12. Commerce et développement	12	1 103,0
14. Environnement	4	282,4
18. Développement économique et social en Afrique	7	143,2

<i>Chapitre</i>	<i>Nombre de postes et emplois concernés</i>	<i>Montant</i>
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	99,2
24. Droits humains	17	1 422,9
26. Réfugiés de Palestine	15	890,2
27. Aide humanitaire	4	113,7
28. Communication globale	5	286,0
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	8	599,6
29B. Département de l'appui opérationnel	2	116,9
29E. Administration (Genève)	1	83,3
31. Activités administratives financées en commun ^b	s.o.	27,4
34. Sûreté et sécurité	4	394,6
36. Contributions du personnel	s.o.	719,4
Total	108	8 339,8

Abréviation : s.o. = sans objet.

^a Hors missions politiques spéciales.

^b Part à la charge de l'Organisation des dépenses afférentes à un nouveau poste au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.

Tableau 6
Autres ajustements techniques pour 2024, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description des changements proposés</i>
31. Activités administratives financées en commun	(3,5)	Modification, comme suit, de la part des activités financées en commun à la charge de l'ONU : a) Commission de la fonction publique internationale : de 37,5 % à 38,3 % ; b) Corps commun d'inspection : de 28,4 % à 27,5 % ; c) Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : de 30,7 % à 30,4 %
34. Sûreté et sécurité	389,8	Modification, comme suit, de la part des activités financées en commun à la charge de l'ONU : a) Services de sûreté et de sécurité : de 23,0 % à 23,2 % ; b) Opérations régionales sur le terrain : de 16,8 % à 17,0 % ; c) Partenariats et appui spécialisé : de 16,8 % à 17,0 %
Total	386,3	

Nouveaux mandats et mandats élargis

28. Le projet de budget-programme prévoit des ressources d'un montant de 52,0 millions de dollars au titre des nouveaux mandats et des mandats élargis qui découlent des résolutions et décisions des organes intergouvernementaux compétents, comme indiqué dans le tableau 7.

Tableau 7

Nouveaux mandats et mandats élargis prévus pour 2024, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description du mandat</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	94,2	a) Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (résolution 77/252 de l'Assemblée générale) ; b) Comité des contributions
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	5 807,6	Divers mandats découlant des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil des droits de l'homme
3. Affaires politiques (missions politiques spéciales)	928,8	a) Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (résolution 2673 (2023) du Conseil de sécurité) ; b) Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive (résolution 2663 (2022) du Conseil de sécurité)
3. Affaires politiques (autres)	4 504,3	a) Septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/291 de l'Assemblée générale) ; b) Tenue, de façon indépendante, d'un examen stratégique et d'un examen des besoins en personnel civil du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (résolution 77/262 de l'Assemblée générale)
4. Désarmement	1 837,2	a) Transparence dans le domaine des armements (résolution 77/69 de l'Assemblée générale) ; b) Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale (résolution 75/240 de l'Assemblée générale) ; c) Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (résolution 77/71 de l'Assemblée générale) ; d) Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 77/250 de l'Assemblée générale)
7. Cour internationale de Justice	236,0	Demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les obligations des États à l'égard des changements climatiques (résolution 77/276 de l'Assemblée générale)
8. Affaires juridiques	32,0	Les océans et le droit de la mer (résolution 75/239 de l'Assemblée générale)
9. Affaires économiques et sociales	702,0	Renforcement des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (résolution 2022/24 du Conseil économique et social)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	40,0	a) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (résolution 77/246 de l'Assemblée générale) ; b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (résolution 77/245 de l'Assemblée générale)
14. Environnement	628,7	a) Effets des rayonnements ionisants (résolution 77/119 de l'Assemblée générale) ; b) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (résolution 73/260 de l'Assemblée générale) et ordre du jour provisoire et date et lieu de la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (décision 5/4 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description du mandat</i>
15. Établissements humains	153,8	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (résolution 71/235 de l'Assemblée générale)
20. Développement économique en Europe	20,4	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission (résolution 2006/38 du Conseil économique et social)
24. Droits humains	10 810,4	Divers mandats du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale
26. Réfugiés de Palestine	14 594,0	Opérations de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (résolution 77/122 de l'Assemblée générale)
28. Communication globale	6 938,6	a) Multilinguisme (résolution 77/262 de l'Assemblée générale) ; b) Renforcement et amélioration du fonctionnement de l'ensemble des organes conventionnels des droits de l'homme (résolution 68/268 de l'Assemblée générale)
29B. Département de l'appui opérationnel	866,2	Dépenses autres que le coût des postes (aménagement de bureaux) liées à la création de 61 postes au Département de la communication globale et au Département des affaires économiques et sociales
29C. Bureau de l'informatique et des communications	49,8	a) Transparence dans le domaine des armements (résolution 77/69 de l'Assemblée générale) ; b) Crimes contre l'humanité (résolution 77/249 de l'Assemblée générale) ; c) Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 77/250 de l'Assemblée générale) ; d) Modalités du Sommet de l'avenir (résolution 76/307 de l'Assemblée générale)
29E. Administration (Genève)	111,1	Divers mandats découlant des résolutions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale
34. Sécurité et sécurité	37,3	Modalités du Sommet de l'avenir (résolution 76/307 de l'Assemblée générale)
36. Contributions du personnel	3 580,9	Contributions du personnel associées aux postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qu'il est proposé de créer à l'appui de l'exécution des mandats susmentionnés
Total	51 973,3	

Autres changements

29. Les changements autres que les ajustements techniques et les nouveaux mandats et mandats élargis se chiffrent à 19,4 millions de dollars, comme indiqué dans le tableau 8.

Tableau 8

Autres changements pour 2024, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description des changements proposés</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 367,6	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) Inscription au budget ordinaire des dépenses afférentes à 1 poste au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, qui était précédemment financé au moyen de ressources extrabudgétaires, et des autres objets de dépense correspondants ;

A/78/6 (Introduction)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description des changements proposés</i>
		<p>b) Création de 4 postes au nouveau bureau de la protection des données et de la vie privée et inscription au budget des dépenses et autres objets de dépense y afférents ;</p> <p>c) Création de 1 poste au Bureau de la Directrice générale à Nairobi ;</p> <p>d) Augmentation des crédits demandés au titre des voyages du personnel pour le Bureau de la Défenseuse des droits des victimes ;</p> <p>e) Augmentation des crédits demandés au titre des consultants et des voyages du personnel pour le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants ;</p> <p>f) Diminution des crédits demandés au titre des services contractuels pour le Comité des commissaires aux comptes et au titre des voyages du personnel pour le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies</p>
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	(195,0)	Le changement proposé tient au transfert au chapitre 3 (Affaires politiques) des ressources destinées à appuyer le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux
3. Affaires politiques (missions politiques spéciales)	6 062,4	Le changement proposé tient à l'actualisation du barème des traitements, des coefficients d'ajustement, des dépenses communes de personnel et des taux de vacance
3. Affaires politiques (autres)	513,0	Le changement proposé s'explique comme suit : <p>a) Reclassement de 1 poste au Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne ;</p> <p>b) Création de 2 postes au Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne et inscription au budget des dépenses et autres objets de dépense y afférents ;</p> <p>c) Transfert des ressources destinées à appuyer le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, qui étaient précédemment inscrites au chapitre 2 ;</p> <p>d) Transfert de 2 postes de Nairobi à Arusha</p>
4. Désarmement	(109,1)	Le changement proposé tient à la réduction des crédits demandés au titre des experts
5. Opérations de maintien de la paix	248,2	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : <p>a) Transfert de Damas à Jérusalem de 1 poste de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ;</p> <p>b) Augmentation des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel et du mobilier et du matériel pour l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve ;</p> <p>c) Diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement et de l'aménagement des locaux de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve</p>
7. Cour internationale de Justice	537,4	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : <p>a) Création de 3 postes ;</p> <p>b) Augmentation des crédits demandés au titre des émoluments des non-fonctionnaires ;</p> <p>c) Diminution des crédits demandés au titre des services contractuels</p>
8. Affaires juridiques	492,8	Le changement proposé s'explique comme suit : <p>a) Création de 3 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) au Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar et inscription au budget des dépenses et autres objets de dépense y afférents ;</p>

<i>Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Description des changements proposés</i>
		b) Augmentation des crédits demandés au titre des voyages du personnel pour le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar
9. Affaires économiques et sociales	132,3	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) Création de 1 poste ; b) Gain par transfert et transformation en poste de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) précédemment inscrit au chapitre 35 ; c) Augmentation des crédits demandés au titre des frais de voyage des représentants ; d) Suppression de 2 postes
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1 036,3	Le changement proposé tient à la création de 8 postes et à l'inscription au budget des dépenses et autres objets de dépense y afférents
18. Développement économique et social en Afrique	120,0	Le changement proposé tient essentiellement à l'augmentation des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement
20. Développement économique en Europe	(145,4)	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) Suppression de 2 postes ; b) Création de 2 postes
23. Programme ordinaire de coopération technique	1 500,0	Le changement proposé tient essentiellement à l'augmentation des crédits demandés au titre des consultants, des voyages du personnel, des services contractuels et des subventions et contributions
24. Droits humains	5 423,7	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) Création de 6 emplois de temporaire ; b) Inscription au budget ordinaire de 33 postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires ; c) Transformation de 5 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en postes ; d) Diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement, des autres dépenses de personnel et des services contractuels
26. Réfugiés de Palestine	(11,4)	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) Transfert (entre lieux d'affectation) de 3 postes ; b) Reclassement de 1 poste
28. Communication globale	25,9	Le changement proposé tient essentiellement à l'augmentation des crédits demandés au titre des services contractuels
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	653,0	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) Création de 2 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ; b) Inscription au budget ordinaire de 1 poste précédemment financé au moyen de ressources extrabudgétaires ; c) Augmentation des crédits demandés au titre des services contractuels ; d) Diminution des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel et des subventions et contributions ; e) Transfert de 1 poste de New York à Nairobi
29B. Département de l'appui opérationnel	(1 479,5)	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) Suppression de 4 postes ; b) Diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement ; c) Création de 2 postes ; d) Augmentation des crédits demandés au titre des services contractuels
29C. Bureau de l'informatique et des communications	590,9	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : a) Création de 6 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ; b) Diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement et des services contractuels

A/78/6 (Introduction)

Chapitre	Montant	Description des changements proposés
29D. Administration (Nairobi) ^a	(222,1)	Le changement proposé tient à la diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement
29E. Administration (Genève)	(390,0)	Le changement proposé tient à la diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement
29F. Administration (Vienne)	(100,0)	Le changement proposé tient à la diminution des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement
31. Activités administratives financées en commun	(279,5)	Le changement proposé tient à l'évolution de la part des ressources nécessaires pour les activités financées en commun qui est imputée au budget ordinaire
32. Dépenses spéciales	(1 028,4)	Le changement proposé tient à la diminution des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel pour l'assurance maladie après la cessation de service et les indemnisations
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	1 272,8	Le changement proposé tient à l'effet combiné des éléments suivants : Augmentation des crédits demandés au titre des projets informatiques, compensée en partie par une diminution des crédits demandés au titre de la transformation et de la modernisation des locaux et des gros travaux d'entretien et du système normalisé de contrôle des accès et de la mise à niveau connexe d'autres systèmes de sécurité
34. Sûreté et sécurité	50,3	Le changement proposé tient à l'augmentation des ressources nécessaires pour les activités financées en commun
35. Compte pour le développement	(204,6)	Le changement proposé tient au transfert de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) du chapitre 35 au chapitre 9
36. Contributions du personnel	3 574,9	Le changement proposé tient à l'incidence qu'ont les changements liés aux postes et au personnel temporaire (autre que pour les réunions) proposés pour 2024 sur les contributions du personnel
Total	19 436,5	

^a Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

3. Postes proposés

30. Au total, 10 334 postes sont proposés au titre des chapitres des dépenses pour 2024, comme indiqué dans le tableau 9 a).
31. De plus, conformément à la résolution [77/278](#) de l'Assemblée générale, 4 371 postes, dont 25 postes supplémentaires, sont proposés pour les missions politiques spéciales, comme indiqué dans le tableau 9 b).

Tableau 9 a)

Changements qu'il est proposé d'apporter aux postes, par catégorie et par classe, pour les entités financées au moyen du budget ordinaire (hors missions politiques spéciales)

(Nombre de postes)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées					Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	G(I°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS, AL	
Effectif approuvé pour 2023	38	34	116	311	924	1 598	1 515	541	273	2 288	106	90	2 301	10 135
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	(8)	–	–	(1)	(11)
Créations	–	–	1	–	5	19	56	3	2	27	–	3	2	118

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>G(1°C)</i>	<i>G(AC)</i>	<i>SM</i>	<i>AN</i>	<i>ACM, ASS, AL</i>	<i>Total</i>
Transformations	–	–	–	1	3	23	27	5	1	20	–	–	12	92
Reclassements	–	–	1	(1)	1	2	(3)	–	–	–	–	–	–	–
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	1	–
Effectif proposé pour 2024	38	34	118	311	933	1 642	1 595	549	274	2 326	106	93	2 315	10 334

Tableau 9 b)

Changements qu'il est proposé d'apporter aux emplois de temporaire, par catégorie et par classe, pour les missions politiques spéciales

(Nombre de postes)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>					
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2/1</i>	<i>G(1°C)</i>	<i>G(AC)</i>	<i>SM</i>	<i>AN</i>	<i>ACM, ASS, AL</i>	<i>Total</i>
Effectif approuvé pour 2023	18	20	12	59	213	431	414	25	2	47	787	600	1 718	4 346
Suppressions	–	–	–	(2)	(2)	(2)	(3)	–	–	(1)	(1)	–	(2)	(13)
Créations	–	1	–	–	2	4	5	3	1	1	7	8	6	38
Reclassements	–	–	(1)	1	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–
Transformations	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	(4)	3	2	–
Effectif proposé pour 2024^a	18	21	11	58	214	432	415	28	3	47	789	611	1 724	4 371

Abréviations : ACM = agent(e) des corps de métier ; AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; ASS = agent(e) du Service de sécurité ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Les emplois du personnel civil des missions politiques spéciales sont regroupés parmi les postes, dans le prolongement de la résolution 77/278, dans laquelle l'Assemblée générale a décidé d'élargir le système des fourchettes souhaitables à tous les postes inscrits au budget ordinaire.

32. Les propositions concernant les entités émergeant au budget ordinaire (hors missions politiques spéciales) représentent une augmentation nette de 199 postes qui s'explique comme suit :
- Création de 118 postes (54 au Département de la communication globale, 26 au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 8 au Département des affaires économiques et sociales, 8 au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 5 au Bureau des affaires de désarmement, 4 au bureau de la protection des données et de la vie privée, 3 à la Cour internationale de Justice, 2 au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, 2 au Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2 à la Commission économique pour l'Europe, 2 au Département de l'appui opérationnel, 1 au Bureau de la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi et 1 à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) ;
 - Inscription au budget ordinaire de 59 postes précédemment financés au moyen de ressources extrabudgétaires (33 au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 24 au

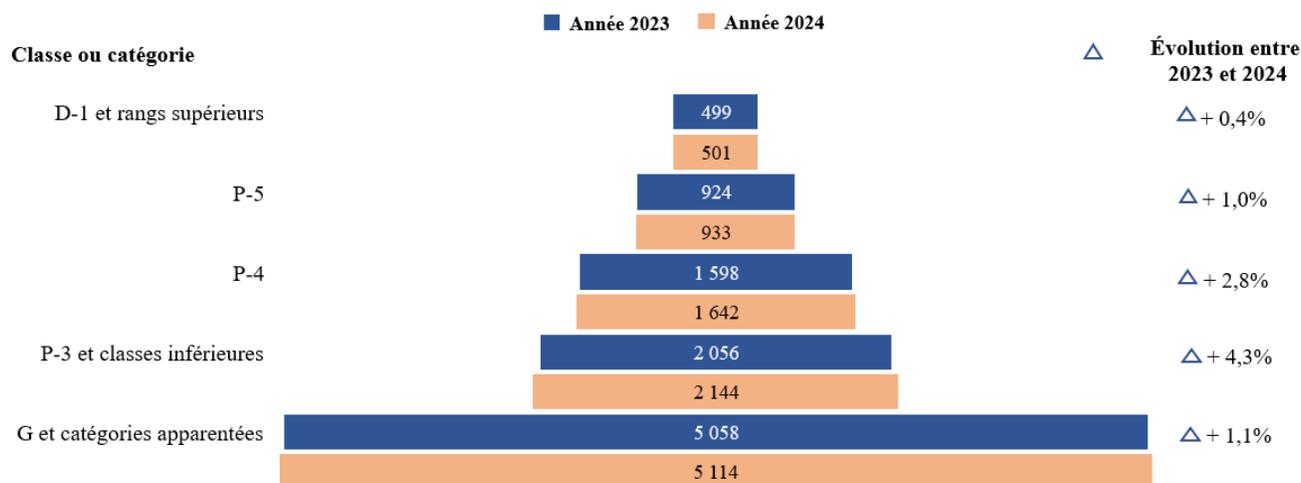
Bureau de lutte contre le terrorisme, 1 au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et 1 au Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés) et la transformation en postes permanents de 33 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (14 au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 12 au Département de la sûreté et de la sécurité, 2 à l'Office des Nations Unies à Genève, 2 à l'Office des Nations Unies à Nairobi, 2 à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale et 1 au Département des affaires économiques et sociales) ;

- c) Suppression de 11 postes (4 au Département de l'appui opérationnel, 2 au Département des affaires économiques et sociales, 2 à la Commission économique pour l'Europe, 2 au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et 1 à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique).

Rajeunissement des effectifs

33. L'augmentation proposée du nombre de postes consiste principalement à accroître le nombre de postes de début de carrière dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, ce qui contribuerait au rajeunissement du Secrétariat. Le taux d'augmentation du nombre de postes des classes P-2 et P-3 est 10 fois plus élevé que celui du nombre de postes de la classe D-1 ou de rang supérieur, ce qui témoigne des efforts constants menés pour parvenir à une structure moins surchargée au sommet. Sur les 10 334 postes proposés dans le projet de budget pour 2024, moins de 5 % sont de la classe D-1 ou de rang supérieur.
34. La tendance ainsi décrite permettra également d'améliorer l'adéquation entre la composition de l'Organisation et celle de son personnel. De plus, l'Assemblée générale ayant décidé d'élargir le système des fourchettes souhaitables à tous les postes inscrits au budget ordinaire de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, y compris les postes des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix, l'Organisation se donne les moyens d'une représentation géographique plus équitable.
35. La figure I montre la répartition des postes, par classe, dans le budget-programme de 2023 et dans le projet de budget-programme pour 2024.

Figure I
Répartition des postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, par classe



Abréviation : G = agent(e) des services généraux.

36. La proportion des postes qui relèvent de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur augmenterait en 2024 pour atteindre 50,5 %, comme le montre le tableau 10, qui donne un aperçu de la répartition des postes par catégorie depuis l'exercice 2018-2019.

Tableau 10
Répartition des postes par catégorie de personnel

Catégories	2018-2019 ^a		2020 ^b		2021 ^b		2022 ^b		2023 ^b		2024 ^c	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4 816	48,3	4 884	49,0	4 899	49,0	4 982	49,7	5 077	50,1	5 220	50,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5 155	51,7	5 088	51,0	5 060	51,0	5 045	50,3	5 058	49,9	5 114	49,5
Total	9 971		9 972		9 959		10 027		10 135		10 334	

^a Selon le montant définitif des crédits ouverts pour 2018-2019.

^b Selon les tableaux d'effectifs approuvés pour 2020, 2021, 2022 et 2023 par l'Assemblée générale dans ses résolutions [74/262](#), [75/252](#), [76/245](#) et [77/262](#).

^c Proposition du Secrétaire général.

4. Actualisation des coûts

37. L'actualisation des coûts consiste à apporter des ajustements aux montants des crédits demandés de sorte que l'Organisation conserve le même pouvoir d'achat. Ces ajustements sont apportés compte tenu des variations des quatre paramètres suivants : a) les taux de change ; b) les taux d'inflation ; c) les dépenses de personnel standard, notamment le traitement de base net, le coefficient d'ajustement et les dépenses communes de personnel ; d) les taux de vacance. À des fins de comparaison, le projet de budget-programme pour 2024 a été établi sur la base des mêmes niveaux de prix et des mêmes taux de change que le budget-programme de 2023. Le montant demandé pour 2024 après actualisation des coûts préliminaire est également présenté. À la fin 2023, le projet de budget fera l'objet d'une deuxième actualisation des coûts, dans le cadre de laquelle on procédera à des ajustements en fonction des données actualisées relatives aux quatre paramètres.
38. Conformément à la pratique établie, les coûts actualisés sont calculés une première fois de façon à tenir compte de l'inflation prévue pour 2024 et présentés dans le projet de budget-programme, tandis que les trois autres paramètres (taux de vacance, dépenses de personnel standard et taux de change) restent les mêmes que ceux approuvés par l'Assemblée générale pour l'exercice précédent. Toutefois, face à la baisse continue des taux de vacance résultant de l'assouplissement du gel des recrutements et à la nécessité de prévoir les besoins avec plus de précision, l'actualisation des coûts préliminaire pour 2024 tient également compte de l'évolution des taux de vacance (ce qui avait également été proposé dans le projet de budget-programme pour 2023).
39. Dans le cadre de l'établissement du projet de budget-programme pour 2024, on a comme de coutume attendu autant que possible pour procéder à l'actualisation des coûts préliminaire sur la base des dernières prévisions concernant l'inflation et pour réduire les écarts entre les montants issus de l'actualisation préliminaire et les prévisions qui seront révisées dans le courant de l'année 2023. Le taux d'inflation prévu dans le projet de budget-programme pour 2024 est fondé sur les prévisions de mai 2023 relatives aux coefficients d'ajustement, aux ajustements au coût de la vie et aux indices des prix à la consommation.

40. Les montants des ressources nécessaires au titre des postes sont corrigés de l'inflation compte tenu des coefficients d'ajustement et des ajustements au coût de la vie prévus pour 2024 pour les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et pour les postes de la catégorie des services généraux et catégories apparentées, respectivement. Les coefficients d'ajustement sont fondés sur les derniers coefficients arrêtés par la Commission de la fonction publique internationale, auxquels le taux d'inflation prévu est ensuite appliqué. Les ajustements au coût de la vie sont calculés sur la base de l'inflation prévue et appliqués aux barèmes des traitements des agents des services généraux approuvés pour 2023. La différence entre les coefficients d'ajustement estimés pour 2024 et ceux retenus dans le calcul des crédits ouverts pour 2023, ainsi que la différence entre les traitements des agents des services généraux retenus dans le calcul des crédits ouverts pour 2023 et les traitements actualisés compte tenu des prévisions d'inflation, sont indiquées sous la colonne « actualisation des coûts » du tableau 2.
41. Les montants des ressources nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes sont corrigés de l'inflation en fonction des prévisions relatives aux indices des prix à la consommation publiées par *The Economist*. Selon la pratique établie, les taux d'inflation utilisés pour ajuster le montant des coûts afférents aux objets de dépense autres que les postes tiennent compte des diverses monnaies utilisées par les différentes entités et de la part relative que celles-ci représentent selon les données issues d'Umoja et compte tenu des crédits ouverts pendant l'exercice précédent.
42. Toutefois, l'actualisation des coûts afférents aux voyages ne tient pas compte de la monnaie utilisée et l'actualisation des coûts afférents aux subventions et contributions suit différentes méthodes. Les coûts relatifs aux voyages aériens sont actualisés sur la base du taux d'inflation estimé pour le dollar des États-Unis, sachant que les prix du secteur sont fixés dans cette monnaie. Les montants des crédits demandés au titre des subventions et contributions aux chapitres 13 (Centre du commerce international), 31 (Activités administratives financées en commun) et 35 (Compte pour le développement) font l'objet d'une autre méthode d'actualisation des coûts. En ce qui concerne le chapitre 13, la méthode d'actualisation est la même pour l'actualisation préliminaire mais, en décembre, le montant des subventions sera ajusté compte tenu uniquement des fluctuations des taux de change et ne sera pas ajusté en cas de modification des prévisions d'inflation. Des ajustements liés à l'actualisation des coûts en dollars ont été apportés au chapitre 35 du projet de budget-programme pour 2024, conformément aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires aux paragraphes XIII.13 de son rapport [A/76/7](#) et XIII.15 de son rapport [A/77/7](#) et approuvées par l'Assemblée générale dans ses résolutions [76/245](#) et [77/262](#), respectivement. Les ressources inscrites au chapitre 31 du budget-programme ne font pas l'objet d'une actualisation des coûts, ce qui permet de préserver les montants convenus par les entités des Nations Unies participantes. Le montant des subventions à verser au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents n'est pas non plus sujet à actualisation. La méthode standard a été appliquée à tous les autres crédits demandés au titre des subventions et contributions, dont les montants ont été actualisés en fonction de la monnaie utilisée et des indices des prix à la consommation applicables.
43. En décembre 2022, comme il existait un écart important entre l'évolution du niveau global des prix mesuré par les indices des prix à la consommation (utilisés pour ajuster les ressources autres que celles affectées à des postes) et l'évolution réelle du coût de l'énergie et des voyages, le Secrétariat a proposé qu'il soit procédé à des ajustements individuels de ces ressources sur la base de l'évolution réelle des prix des billets et de l'indice mondial de l'énergie publié par la Banque mondiale. L'Assemblée générale a pris note de cette proposition et il a été procédé aux ajustements proposés. Conformément au paragraphe 8 de la résolution [77/262](#), dans laquelle l'Assemblée a approuvé la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 25 de son rapport paru sous la cote [A/77/7](#), le Secrétariat examinera l'impact réel de l'actualisation des coûts en 2023 par rapport à l'impact estimé qui avait été approuvé par l'Assemblée et fera figurer les conclusions de cet examen dans le rapport sur les prévisions révisées présentant les montants demandés à l'issue de la deuxième actualisation des coûts, qui sera publié à la fin de l'année 2023.

44. Le montant prévu au titre de l'actualisation préliminaire des coûts pour 2024 s'élève à 64,2 millions de dollars, soit 1,9 % du projet de budget ordinaire, ou 2,5 % si on exclut les missions politiques spéciales. On trouvera des informations complémentaires dans le tableau 11.

Tableau 11

Actualisation préliminaire des ressources financières demandées, par chapitre du budget et catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Postes		Autres objets de dépense		Total		
	2024 (prévisions)	Actualisation des coûts	2024 (prévisions)	Actualisation des coûts	2024 (prévisions)	Actualisation des coûts	Pourcentage
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	48 945,3	1 072,2	40 629,4	699,9	89 574,7	1 772,1	2,0
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	260 491,0	6 896,7	85 800,5	2 154,2	346 291,5	9 050,9	2,6
3. Affaires politiques ^a	69 654,3	1 876,1	6 206,6	160,0	75 860,9	2 036,1	2,7
4. Désarmement	10 456,2	247,1	4 776,6	137,1	15 232,8	384,2	2,5
5. Opérations de maintien de la paix	32 876,4	3 424,8	20 250,1	1 151,9	53 126,5	4 576,7	8,6
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3 827,7	241,1	1 061,7	28,5	4 889,4	269,6	5,5
7. Cour internationale de Justice	14 626,8	955,9	15 156,3	631,6	29 783,1	1 587,5	5,3
8. Affaires juridiques	34 601,2	1 124,6	25 803,4	850,1	60 404,6	1 974,7	3,3
9. Affaires économiques et sociales	78 608,3	1 829,5	8 985,1	243,0	87 593,4	2 072,5	2,4
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	7 498,0	149,7	2 079,9	56,1	9 577,9	205,8	2,1
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	7 339,7	229,8	1 355,5	39,6	8 695,2	269,4	3,1
12. Commerce et développement	72 336,4	2 518,6	8 138,9	222,8	80 475,3	2 741,4	3,4
13. Centre du commerce international	–	–	20 457,6	61,4	20 457,6	61,4	0,3
14. Environnement	19 755,7	529,8	2 189,0	59,4	21 944,7	589,2	2,7
15. Établissements humains	11 896,4	90,9	1 568,7	49,0	13 465,1	139,9	1,0
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	19 706,1	1 269,7	2 997,9	76,9	22 704,0	1 346,6	5,9
17. ONU-Femmes	10 002,9	169,0	611,5	16,7	10 614,4	185,7	1,7
18. Développement économique et social en Afrique	56 031,0	2 625,3	29 251,1	1 232,1	85 282,1	3 857,4	4,5
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	48 606,5	839,8	5 975,7	140,4	54 582,2	980,2	1,8
20. Développement économique en Europe	35 444,7	1 210,9	1 618,9	40,8	37 063,6	1 251,7	3,4
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	49 250,2	2 095,6	9 466,2	507,1	58 716,4	2 602,7	4,4
22. Développement économique et social en Asie occidentale	38 522,9	440,8	10 507,8	283,6	49 030,7	724,4	1,5

A/78/6 (Introduction)

Chapitre	Postes		Autres objets de dépense		Total		
	2024 (prévisions)	Actualisation des coûts	2024 (prévisions)	Actualisation des coûts	2024 (prévisions)	Actualisation des coûts	Pourcentage
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	44 874,5	1 786,3	44 874,5	1 786,3	4,0
24. Droits humains	95 945,7	3 777,2	47 303,9	1 210,3	143 249,6	4 987,5	3,5
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	699,8	32,0	43 934,1	131,8	44 633,9	163,8	0,4
26. Réfugiés de Palestine	40 540,5	335,7	14 636,3	395,1	55 176,8	730,8	1,3
27. Aide humanitaire	12 888,4	664,8	14 350,7	261,8	27 239,1	926,6	3,4
28. Communication globale	86 667,4	2 230,8	22 303,8	599,8	108 971,2	2 830,6	2,6
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	43 108,9	1 217,4	18 428,8	581,8	61 537,7	1 799,2	2,9
29B. Département de l'appui opérationnel	40 383,1	465,4	55 964,8	1 151,2	96 347,9	1 616,6	1,7
29C. Bureau de l'informatique et des communications	24 824,7	585,4	29 156,2	790,9	53 980,9	1 376,3	2,5
29D. Administration (Nairobi) ^b	9 600,9	162,3	5 678,4	243,1	15 279,3	405,4	2,7
29E. Administration (Genève)	46 577,7	741,1	30 845,5	314,6	77 423,2	1 055,7	1,4
29F. Administration (Vienne)	9 787,4	302,6	10 053,2	235,9	19 840,6	538,5	2,7
30. Contrôle interne	19 022,2	557,7	3 112,4	107,7	22 134,6	665,4	3,0
31. Activités administratives financées en commun	–	–	7 958,7	–	7 958,7	–	–
32. Dépenses spéciales	–	–	86 659,6	2 085,0	86 659,6	2 085,0	2,4
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	30 985,8	768,7	30 985,8	768,7	2,5
34. Sécurité et sécurité	87 314,5	586,9	39 922,8	447,2	127 237,3	1 034,1	0,8
35. Compte pour le développement	–	–	16 286,7	439,7	16 286,7	439,7	2,7
36. Contributions du personnel	–	–	289 996,8	2 273,1	289 996,8	2 273,1	0,8
Total	1 447 838,9	41 497,2	1 117 341,4	22 666,2	2 565 180,3	64 163,4	2,5

^a Hors missions politiques spéciales.

^b Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

5. Propositions concernant la présentation des ressources et les modalités de financement pour certains chapitres du budget

Fragmentation de la présentation des ressources demandées au chapitre 24

45. Au paragraphe VI.16 de son rapport paru sous la cote [A/77/7](#), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a estimé qu'il importait de s'attaquer aux problèmes liés à la fragmentation de la présentation des ressources au titre du chapitre 24, mais était d'avis qu'une nouvelle évaluation était nécessaire, sur la base de critères clairement définis et d'une analyse solide des données, y compris la durée et le cycle des mandats relatifs aux droits humains, pour examen par l'Assemblée générale avant toute inscription par anticipation des prévisions de dépenses dans un futur projet de budget-programme. Il a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire le point sur la question dans le prochain projet de budget-programme au chapitre 24. L'Assemblée générale a souscrit à cette recommandation. On trouvera par conséquent à l'annexe IV du chapitre 24 [[A/78/6 \(Sect. 24\)](#)] les conclusions de cet examen ainsi qu'une proposition actualisée

visant à remédier à la fragmentation en consolidant les ressources demandées au chapitre 24 et aux chapitres connexes lors de l'établissement du projet de budget-programme à compter de l'exercice 2025, qui sera soumise à l'Assemblée pour examen et approbation.

Modalités de financement du Compte pour le développement (chapitre 35)

46. Au paragraphe XIII.12 de son rapport paru sous la cote [A/77/7](#), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter dans le prochain projet de budget des options concernant les modalités de financement du Compte pour le développement, l'objectif étant d'atteindre des ressources dont le montant ne soit pas inférieur à 0,5 % du projet de budget dans son ensemble, compte tenu de l'évolution des ressources du Compte depuis sa création, et de veiller à ce que le Compte remplisse sa mission et ses buts premiers et réponde aux besoins des États Membres. L'Assemblée générale a souscrit à cette recommandation. On trouvera par conséquent à l'annexe IV du chapitre 35 [[A/78/6 \(Sect. 35\)](#)] le résultat de l'évaluation des différentes options ainsi qu'une proposition de modalité de financement permettant d'atteindre des ressources dont le montant ne soit pas inférieur à 0,5 % du projet de budget dans son ensemble à compter de l'exercice 2025, qui sera soumise à l'Assemblée pour examen et approbation.

6. Crédits qui pourraient être demandés pour 2024 après la présentation du projet de budget-programme

47. Les éléments énumérés ci-après, qui seront probablement présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session, auront des répercussions sur le projet de budget-programme pour 2024 :
- a) les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social ;
 - b) les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité (missions politiques spéciales) ;
 - c) les prévisions révisées concernant le financement du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ;
 - d) les rapports sur l'état d'avancement des projets de construction en cours à Addis-Abeba, Bangkok, Nairobi et Santiago ;
 - e) le rapport sur l'amélioration du concept de prestation de services ;
 - f) les prévisions révisées concernant les activités visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ;
 - g) l'état des incidences sur le budget-programme des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport pour 2024 ;
 - h) l'état des incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies ;
 - i) les états des incidences sur le budget-programme de projets de résolution que l'Assemblée générale sera appelée à examiner ou les prévisions révisées en découlant ;
 - j) tous autres crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière.

48. Les éléments énumérés au précédent paragraphe auront aussi une incidence sur les ressources demandées pour 2025 si les besoins visés sont récurrents. D'autres éléments qui pourraient être présentés à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-neuvième session pourraient également avoir une incidence sur les ressources demandées pour 2025, à savoir :
- les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme et le Conseil économique et social ;
 - les prévisions révisées concernant les mandats nouveaux ou élargis qui pourraient découler de résolutions adoptées par le Conseil de sécurité (missions politiques spéciales) ;
 - les états des incidences sur le budget-programme de projets de résolution que l'Assemblée générale sera appelée à examiner ou les prévisions révisées en découlant ;
 - tous autres crédits supplémentaires demandés par le Secrétaire général en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financière.

7. Fonds de réserve pour 2025

49. Dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » (A/72/492/Add.1), le Secrétaire général a estimé que, dans le cadre d'un cycle budgétaire annuel, l'esquisse budgétaire n'aurait plus besoin de faire l'objet d'un rapport distinct. Étant donné que le montant du fonds de réserve était exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a également proposé qu'il le soit en pourcentage du montant du précédent budget-programme annuel approuvé.
50. Grâce à cette mesure, le montant du fonds de réserve continuerait d'être fixé avant l'exercice budgétaire auquel il se rapporte. Les autres dispositions régissant l'utilisation du fonds de réserve, qui sont énoncées dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale, demeureraient applicables. La proposition du Secrétaire général a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266 A.
51. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé que le montant du fonds de réserve pour 2025 soit fixé à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2024.

8. Prévisions de recettes pour 2024

52. Le montant des recettes prévues pour 2024 est estimé à 317,9 millions de dollars (avant actualisation des coûts), ce qui représente une diminution de 4,0 millions de dollars (1,3 %) par rapport au montant des prévisions approuvées pour 2023 (321,9 millions de dollars).

Tableau 12
Prévisions de recettes pour 2024, par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre des recettes	2022 (recettes effectives)	2023 (montant approuvé)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Augmentation/(diminution)		Actualisation des coûts	2024 (prévisions après actualisation des coûts)
				Montant	Pourcentage		
Chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel)	286 820,3	291 354,8	292 033,1	678,3	0,2	2 298,8	294 331,9
Chapitre 2 des recettes (Recettes générales)	39 947,2	30 197,0	26 675,2	(3 521,8)	(11,7)	–	26 675,2

Chapitre des recettes	2022 (recettes effectives)	2023 (montant approuvé)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Augmentation/(diminution)		Actualisation des coûts	2024 (prévisions après actualisation des coûts)
				Montant	Pourcentage		
Chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public)	(4 598,5)	397,7	(807,2)	(1 204,9)	(303,0)	(342,6)	(1 149,8)
Total	322 169,0	321 949,5	317 901,1	(4 048,4)	(1,3)	1 956,2	319 857,3

53. La diminution prévue de 4,0 millions de dollars concerne principalement le chapitre 2 des recettes (Recettes générales), en raison de la baisse prévue du solde des fonds de gestion centralisée des liquidités et des taux d'intérêt en 2024 par rapport à 2023, et le chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public), en raison de la baisse prévue des recettes qui devraient être générées par les services de restauration du Siège de l'ONU, à New York, du fait de la poursuite du versement de subventions visant à limiter les pertes du prestataire. Elle est compensée en partie par une augmentation prévue au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) qui est liée aux changements proposés en ce qui concerne les postes et les emplois de temporaire.

9. Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

Quotes-parts hors budget ordinaire

54. Le montant total des quotes-parts hors budget ordinaire est estimé à 395,1 millions de dollars, soit une augmentation de 19,2 millions de dollars (5,1 %) par rapport aux prévisions pour 2023. Cette augmentation concerne essentiellement les chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix) et 29B (Département de l'appui opérationnel).
55. L'augmentation est principalement due à la révision à la hausse des coûts afférents aux postes compte tenu de la pression inflationniste. Des informations complémentaires figurent dans le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

Ressources extrabudgétaires

56. Le montant total des ressources extrabudgétaires pour 2024 est estimé à 14,6 milliards de dollars, soit une légère diminution de 24,2 millions de dollars (0,2 %) par rapport aux prévisions pour 2023.
57. La diminution de 24,2 millions de dollars est principalement due à l'interruption du financement provenant des donateurs du Bureau de lutte contre le terrorisme au chapitre 3 (Affaires politiques). Elle est compensée en partie par une augmentation tenant aux crédits supplémentaires demandés pour la mise en œuvre de projets et d'activités prévus en 2024, principalement au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale).

Annexe I

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/77/7](#)

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'inclure dans le prochain projet de budget-programme une comparaison, par objet de dépense, des ressources demandées pour 2023 et des dépenses effectives de 2021 et de 2022 (par. 25).

Le Comité consultatif relève qu'il n'existe pas de mécanisme cohérent et consolidé de communication de l'information et de contrôle approprié de l'utilisation des subventions, et recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les projets de budget une liste récapitulative, ainsi qu'une analyse détaillée des éléments entrant dans la catégorie des subventions et contributions, y compris les montants indicatifs pour les prévisions budgétaires devant être examinées et approuvées ultérieurement ([A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. 79 ; voir également chapitre premier, par. I.33) (par. 22).

Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'élaborer des critères et des modalités pour les examens, y compris pour la participation d'entités indépendantes, en vue d'éviter les conflits d'intérêts et de garantir l'impartialité et la crédibilité de ces examens et évaluations (voir, par exemple, chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique), chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité), chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) et chapitre 34 (Sûreté et sécurité) (par. 41).

Tout en prenant note des pouvoirs délégués aux chefs d'entités, le Comité consultatif estime qu'il serait utile d'améliorer la gestion prévisionnelle des besoins en personnel au niveau du Siège afin de mieux recenser les possibilités de rationalisation des fonctions, en particulier dans les situations de stabilité relative et d'absence de changements notables dans l'environnement opérationnel. Les propositions relatives aux postes devraient être étayées par une

Des tableaux comportant des informations sur les dépenses effectives engagées pendant un exercice de plus seront communiqués pour chaque chapitre du budget à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme.

Une liste complète, accompagnée d'une analyse et d'une ventilation détaillées, sera fournie à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme.

Dans la limite des capacités existantes, le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité établira et diffusera des principes directeurs visant à encourager l'utilisation de bonnes pratiques parmi les membres du personnel de direction. Ceux-ci décideront de la portée et des modalités des examens et seront responsables de la conduite des examens.

Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité a énoncé les principes directeurs à suivre en ce qui concerne les propositions de changement structurel afférentes aux effectifs, dans la partie du projet de budget relative à la dotation en effectifs. Les entités disposent d'outils de gestion prévisionnelle des besoins en personnel qui les aident à évaluer les capacités et à proposer des changements en fonction de leur réalité opérationnelle, de façon à

analyse systématique de la charge de travail fondée sur des indicateurs de charge de travail et sur les flux de travail, et tous les changements structurels et les propositions de reclassement et de réaffectation des fonctions devraient refléter l'application cohérente des politiques et des normes régissant les structures organisationnelles et le classement des emplois conformément aux normes de la Commission de la fonction publique internationale relatives à la classification commune des groupes professionnels. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'élaborer les critères pertinents (par. 44).

Le Comité constate de nouveau avec préoccupation que la composition du tableau d'effectifs proposée pour le Secrétariat fait apparaître une fois de plus un nombre et une proportion élevés de postes de classe D-1 et de rang supérieur et que les réductions de postes d'administrateur(trice) aux classes de début pourraient nuire à l'action menée pour rajeunir les effectifs du Secrétariat. Il recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour augmenter le nombre de postes de début de carrière et réduire le nombre de postes de haut niveau dans tous les chapitres du budget. Il recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de se servir de la gestion prévisionnelle des effectifs et de l'organisation de la relève, y compris de la planification des départs à la retraite, dans les projets de budget pour faciliter le rajeunissement du Secrétariat. Il compte également que de plus amples détails sur la stratégie de rajeunissement et les prochains départs à la retraite seront donnés dans le prochain rapport sur les ressources humaines et dans les projets de budget (voir également [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. 52, et [A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#), par. 49) (par. 45).

Le Comité consultatif prend note de l'approche affinée utilisée pour le calcul des dépenses communes de personnel et espère que des informations détaillées, assorties de justifications des variations dans les différents chapitres, figureront dans les projets de budget (par. 48).

Le Comité consultatif est d'avis que les taux de vacance prévus doivent être réalistes et fondés sur les taux de vacance effectifs enregistrés au cours des exercices précédents. Il note un manque de clarté et de cohérence dans l'application des taux de vacance de postes dans les différents chapitres du budget et espère que des explications détaillées seront fournies à l'Assemblée générale lors de son examen du présent rapport et incluses dans les projets de budget, ainsi que des

pouvoir s'acquitter de leur mission de manière plus efficiente.

Des informations sur la proportion des postes de haut niveau et des postes de début de carrière sont données dans le présent rapport, et des informations sur les prochains départs à la retraite et sur la stratégie de rajeunissement continueront d'être fournies dans les rapports sur les ressources humaines.

Le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées ([A/77/632](#)) comprend des informations sur les dépenses communes de personnel par chapitre du budget et par type de dépenses. Ces informations continueront d'être données dans les rapports sur l'actualisation des coûts.

Les taux de vacance de postes sont un outil budgétaire qui est appliqué uniformément dans tous les chapitres du budget. Au paragraphe 26 de sa résolution [77/262](#), l'Assemblée générale a rappelé le paragraphe 51 du rapport du Comité consultatif ([A/77/7](#)) et décidé que des taux de vacance bien précis seraient appliqués aux postes et emplois existants.

informations actualisées sur les taux de vacance de postes prévus et effectifs par chapitre, accompagnées de justifications des écarts par rapport à l'année en cours et aux cinq années précédentes, pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et la catégorie des services généraux et catégories apparentées (par. 51).

Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant à la multiplication des affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période, rappelle que l'octroi de l'indemnité de fonctions doit être limité à des cas exceptionnels et souligne qu'il importe de respecter les règles encadrant l'indemnité (A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 48, et A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 57). Il compte que des informations détaillées sur les postes donnant lieu au versement d'une indemnité de fonctions, y compris sur la classe des postes, la durée de versement de l'indemnité et les justifications y afférentes seront systématiquement fournies dans les projets de budget (par. 53).

Le Comité consultatif réaffirme l'importance que revêt l'objectif d'une représentation géographique équitable en ce qui concerne les ressources humaines et compte que le Secrétaire général redoublera d'efforts pour parvenir à une représentation géographique équitable, en accordant une attention particulière aux États Membres non représentés ou sous-représentés parmi les membres du personnel, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les projets de budget-programme des renseignements détaillés sur la représentation géographique équitable aux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, dans l'introduction et dans les différents chapitres du budget (voir également A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 58 ; A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 52 ; A/74/7, par. 87) (par. 55).

Tout en constatant que le pourcentage global de femmes par rapport à l'ensemble du personnel s'établit à 50,3 %, le Comité consultatif note que c'est aux classes P-1, P-2, G-6 et G-7 que les femmes sont les plus nombreuses et estime que des efforts plus importants doivent être faits pour recruter des femmes à des postes d'administratrice de plus haut niveau. Il compte également que des informations détaillées sur la représentation équilibrée des genres par chapitre ou entité figureront dans les prochains projets de budget

Des tableaux indiquant les postes occupés à titre exceptionnel par des fonctionnaires bénéficiant de l'indemnité de fonctions depuis plus d'un an seront communiqués à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme. Le versement de l'indemnité concerne environ 1 % du nombre total de postes.

Un tableau indiquant la nationalité des titulaires des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur répartis selon le système des fourchettes souhaitables sera fourni pour chaque chapitre du budget à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme. On trouvera plus d'informations sur le portail d'information sur le personnel du Secrétariat de l'ONU (United Nations Secretariat Workforce Portal), disponible à l'adresse suivante : <https://mobile.umoja.un.org>.

Un tableau indiquant le pourcentage de femmes occupant des postes inscrits au budget ordinaire par classe et par entité sera fourni à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme.

(voir également A/76/7 et A/76/7/Corr.1, par. 61, et A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 55) (par. 56).

Le Comité consultatif prend acte de la consolidation des informations sur l'informatique et les communications et compte que ces informations, ainsi que la justification des écarts, seront systématiquement données dans les projets de budget (par. 64).

Le Comité consultatif compte que des informations aussi détaillées que celles qu'il a reçues seront systématiquement communiquées dans les prochains projets de budget (par. 69)

Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général renforcera le contrôle de l'application de sa politique et veillera à ce que les conférences internes des réseaux organisés par professions ou fonctions soient dûment traitées comme des occasions d'apprentissage et de perfectionnement, pour lesquelles des ressources appropriées seront prévues au titre des voyages du personnel, et rendra compte des incidences budgétaires dans le prochain projet de budget (par. 73).

Le Comité consultatif note que, malgré la promulgation d'une nouvelle politique de recouvrement des coûts en décembre 2021, différentes approches continuent de prévaloir. Le Comité compte que le Secrétaire général veillera à l'utilisation d'une approche normalisée du recouvrement des coûts pour tous les chapitres du budget concernés, selon qu'il conviendra, en se fondant sur des taux réalistes, les indicateurs de performance et de charge de travail, et les meilleures pratiques. Il recommande que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à donner, dans l'introduction des projets de budget, des renseignements détaillés sur les montants recouverts, présentés séparément des contributions volontaires, y compris par type et par service pour chaque chapitre du budget, et à indiquer également les montants consolidés (par. 76).

Le Comité consultatif encourage le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix à évaluer la possibilité de renforcer en interne sa capacité de fournir dans les plus brefs délais une expertise en matière de médiation et espère que des informations consolidées sur les services fournis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets aux entités du Secrétariat au titre de tous les chapitres du budget seront fournies dans le prochain projet de budget-programme (par. II.21).

Des informations sur les dépenses de 2022 afférentes à l'informatique et aux communications figurent dans le tableau complémentaire 8 du présent rapport (voir annexe III). Le Secrétariat continuera de justifier les écarts entre les ressources approuvées et les dépenses effectives dans le rapport sur l'exécution du budget.

Un tableau indiquant la répartition des services contractuels par chapitre sera fourni à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme.

Le Bureau des ressources humaines et le Département de l'appui opérationnel ont donné des orientations sur ce qui constituait des occasions d'apprentissage, au stade des préparatifs du projet de budget.

Le rapport sur l'exécution du budget de 2022 comprend des informations sur les montants recouverts, par chapitre et par type de service.

Un tableau regroupant les informations sur les services fournis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets au Secrétariat sera fourni à l'occasion de l'examen du projet de budget-programme.

Annexe II

Définitions

A. Type d'emplois

<i>Type d'emplois</i>	<i>Définition</i>
Postes permanents	S'entend des emplois pour lesquels les fonctions s'y attachant doivent être exercées pendant plus d'un an, sans qu'aucune date de fin soit donnée. La création d'emplois de ce type ainsi que les modifications ultérieures doivent être approuvées par l'Assemblée générale. Les postes permanents sont administrés au moyen d'un tableau d'effectifs qui est approuvé chaque année par l'Assemblée et qui figure dans l'annexe de la résolution sur le budget.
Postes temporaires	S'entend des emplois pour lesquels les fonctions s'y attachant doivent être exercées pendant plus d'un an, mais pour une période limitée définie dans le mandat (par exemple, les postes associés à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine). La création de postes de ce type ainsi que les modifications ultérieures doivent être approuvées par l'Assemblée générale. Les postes temporaires sont administrés au moyen d'un tableau d'effectifs qui est approuvé chaque année par l'Assemblée et qui figure dans l'annexe de la résolution sur le budget.
Emplois de temporaire (autre que pour les réunions) à caractère continu	S'entend des emplois dont la durée ne dépasse pas un an et qui peuvent être prolongés pour un an au plus. La création d'emplois de ce type ainsi que les modifications ultérieures doivent être approuvées par l'Assemblée générale. Les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) ne sont pas administrés au moyen d'un tableau d'effectifs.
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) servant au remplacement de fonctionnaires ou auquel il est fait appel en période de forte activité	S'entend des personnes appelées à exercer temporairement certaines fonctions pendant moins d'un an. L'Assemblée générale approuve une enveloppe servant à financer la création d'emplois de temporaire en fonction des besoins. Il n'y a pas de restrictions en ce qui concerne la classe, le lieu ou le nombre d'emplois, pour autant que l'enveloppe suffise à couvrir le coût des emplois qui sont pourvus. Les entités créent un ou plusieurs emplois de temporaire en fonction de leurs besoins et du montant disponible dans l'enveloppe.
Personnel temporaire pour les réunions	

B. Changements relatifs aux postes et emplois

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés pour les postes et emplois :

<i>Changements relatifs aux postes et emplois</i>	<i>Type de changement</i>
Création	Proposée lorsque des capacités supplémentaires sont nécessaires à l'exécution intégrale des activités prescrites. Conformément à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, les nouveaux postes sont soumis à un taux de vacance de 50 % l'année de leur création, à l'exception des emplois de temporaire (autres que pour les réunions), qui sont soumis aux taux de vacance convenus pour les emplois existants.
Réaffectation	Proposée lorsque les fonctions nécessaires à l'exécution des activités prescrites ont sensiblement changé et sont sans rapport avec les fonctions initialement approuvées (par exemple lorsqu'elles ne font plus partie du même réseau d'emplois). Les autres

Changements relatifs aux postes et emplois

Type de changement

	caractéristiques du poste ou de l'emploi, telles que la classe, sont inchangées. Conformément à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, les réaffectations sont soumises aux taux de vacance convenus pour les postes et emplois existants.
Transfert	Proposé lorsqu'il est envisagé de changer le lieu, l'unité administrative, le chapitre, l'entité, la composante ou le sous-programme dont relève un poste ou un emploi, mais que les fonctions à assumer restent essentiellement les mêmes (c'est-à-dire dans le même réseau d'emplois). Les autres caractéristiques du poste ou de l'emploi, telles que la classe, sont inchangées. Conformément à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, les transferts sont soumis aux taux de vacance convenus pour les postes et emplois existants.
Reclassement ou déclassement	Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste ou d'un emploi existant [pour passer soit à une classe supérieure (reclassement) soit à une classe inférieure (déclassement)] au sein de la même catégorie de postes ou d'emplois du fait que la nature des tâches ou les responsabilités (niveau de complexité) ont été sensiblement modifiées. L'emploi ne change toutefois pas (les fonctions restent dans le même réseau d'emplois). Les autres caractéristiques du poste ou de l'emploi, telles que la composante programmatique, sont inchangées. Conformément à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, les reclassements et déclassements sont soumis aux taux de vacance convenus pour les postes et emplois existants.
Suppression	Proposée lorsque les capacités nécessaires à l'exécution des activités prescrites peuvent être réduites. Aux fins de l'établissement du budget, les suppressions sont soumises aux taux de vacance convenus pour les postes et emplois existants.
Transformation	Proposée lorsqu'il est envisagé de changer la source de financement approuvée ou le type de poste ou d'emploi approuvé (passage d'un financement au moyen de fonds extrabudgétaires à un financement au moyen du budget ordinaire, ou d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) à un poste, ou d'un recrutement sur le plan international à un recrutement sur le plan national). Les autres caractéristiques du poste ou de l'emploi sont inchangées. Conformément à la résolution 77/262 de l'Assemblée générale, les transformations sont soumises aux taux de vacance convenus pour les postes et emplois existants.

C. Objets de dépense

Objet de dépense

Description

Poste	Emploi de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et de celle des services généraux et des catégories apparentées qui est approuvé par l'Assemblée générale et inscrit au tableau d'effectifs.
Autres dépenses de personnel	Dépenses servant à financer : les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), y compris les emplois linguistiques, et le personnel temporaire pour les réunions destinés à renforcer les capacités pour une durée déterminée ; les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit ; l'assurance maladie après la cessation de service ; les Volontaires des Nations Unies ; les dépenses afférentes aux militaires et au personnel de police, y compris celles relatives aux observateurs militaires.
Émoluments des non-fonctionnaires	Honoraires, pensions de retraite et autres formes de rémunération des membres du personnel bénéficiant d'arrangements contractuels spéciaux, comme les juges, les anciens secrétaires généraux et les membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et de la Commission de la fonction publique internationale.

A/78/6 (Introduction)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Description</i>
Dépenses de représentation	Dépenses servant au financement de réceptions organisées pour des invités de marque en marge de certaines manifestations et activités. Il s'agit généralement de proposer des boissons, une collation ou un repas léger.
Consultants	Rétribution des personnes et institutions dotées d'un savoir-faire reconnu qui n'est pas disponible en interne ; les frais de voyage et les indemnités journalières de subsistance sont parfois inclus.
Experts	Frais de transport et indemnités journalières de subsistance, y compris pour la participation d'experts à des groupes d'experts.
Voyages des représentants	Frais de transport et indemnités journalières de subsistance des représentants d'organes intergouvernementaux et des observateurs électoraux.
Voyages du personnel	Frais de transport des membres du personnel qui partent en mission aux fins de l'exécution des activités prescrites.
Services contractuels	Services fournis dans le cadre d'accords contractuels, notamment traduction, services techniques, traitement des données, travaux d'imprimerie, cours de langue pour le personnel, élaboration de produits d'information et formation et perfectionnement du personnel.
Frais généraux de fonctionnement	Frais liés à un large éventail de services, notamment dans les domaines suivants : communication, bureautique, entretien du mobilier et du matériel, matériel appartenant aux contingents et matériel majeur, location et entretien des locaux, location de mobilier et de matériel, transports généraux et services collectifs de distribution.
Fournitures et accessoires	Ouvrages et fournitures de bibliothèque, fournitures servant au fonctionnement du matériel, fournitures nécessaires aux services d'information, fournitures médicales, papeterie et fournitures de bureau et autres articles de faible valeur qui devraient être utilisés pendant l'année.
Mobilier et matériel	Matériel de communication, matériel de conférence et de reproduction, matériel de bureautique, licences de logiciels, mobilier de bureau, matériel servant aux services d'information, matériel de transport et autre matériel de plus grande valeur qui sont comptabilisés à l'actif et amortis.
Aménagement des locaux	Gros travaux d'entretien, amélioration des locaux et travaux de construction et d'agrandissement.
Subventions et contributions	Bourses individuelles, bourses destinées aux participants à des séminaires ou à des voyages d'études, et subventions remises par l'Organisation des Nations Unies aux bénéficiaires ou aux partenaires d'exécution. Sont également compris les mouvements de ressources entre les fonds internes de l'Organisation, par exemple les prélèvements opérés sur le budget ordinaire au profit des projets de construction pluriannuels ou du Compte pour le développement.
Autres	Autres éléments non couverts par les objets de dépenses ci-dessus, comme les contributions du personnel, le coût des biens et services vendus (chapitres des recettes), le remboursement du coût des contingents et les ajustements tenant aux fluctuations des taux de change qui sont motivés par le délai existant entre la création et la liquidation des engagements (à l'exclusion des ajustements afférents aux gains ou aux pertes liés aux opérations de couverture des risques de change).

D. Facteurs de variation des ressources demandées

- Ajustements techniques : variations découlant du non-renouvellement, dans le projet de budget-programme pour 2024, de crédits qui avaient été approuvés pour l'exercice 2023 ; augmentation des crédits demandés pour les postes approuvés pour 2023 pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué et auxquels il est proposé d'appliquer le taux de vacance proposé pour 2024 pour les postes existants ; autres ajustements techniques, tels que la modification de la part des activités financées en commun à la charge de l'ONU.
- Nouveaux mandats et mandats élargis : changements qui résultent des nouveaux mandats et des mandats élargis approuvés pour 2024, ou qui ont trait à une manifestation prescrite organisée périodiquement (conférences quadriennales, par exemple).
- Autres changements : changements qui ne tiennent pas aux facteurs susmentionnés.

Annexe III

Récapitulatif des ressources financières et des postes nécessaires

Tableaux complémentaires

Tableau complémentaire 1

Évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024	Actualisation des coûts	2024
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	(prévisions avant actualisation des coûts)			(prévisions après actualisation des coûts)		
Postes	1 376 013,6	1 417 231,4	6 944,7	13 397,1	10 265,7	30 607,5	2,2	1 447 838,9	41 497,2	1 489 336,1	
Autres dépenses de personnel	225 373,1	278 860,8	(45 886,7)	11 860,0	(551,7)	(34 578,4)	(12,4)	244 282,4	6 778,5	251 060,9	
Émoluments des non-fonctionnaires	9 895,3	10 847,1	–	–	907,3	907,3	8,4	11 754,4	505,7	12 260,1	
Dépenses de représentation	179,0	285,3	–	19,2	0,5	19,7	6,9	305,0	10,6	315,6	
Consultants	19 371,0	16 401,6	(1 226,2)	714,3	(90,9)	(602,8)	(3,7)	15 798,8	486,0	16 284,8	
Experts	6 911,9	9 991,1	(1 278,4)	119,9	(255,2)	(1 413,7)	(14,1)	8 577,4	283,1	8 860,5	
Voyages des représentants	20 963,5	31 364,9	(2 173,5)	854,1	(369,6)	(1 689,0)	(5,4)	29 675,9	801,7	30 477,6	
Voyages du personnel	22 837,2	20 668,5	(2 658,5)	519,6	1 184,3	(954,6)	(4,6)	19 713,9	532,3	20 246,2	
Services contractuels	89 552,1	94 385,8	(1 396,8)	2 253,4	6 050,9	6 907,5	7,3	101 293,3	2 911,7	104 205,0	
Frais généraux de fonctionnement	125 963,7	146 583,4	(2 655,5)	1 572,7	(8 476,7)	(9 559,5)	(6,5)	137 023,9	3 814,4	140 838,3	
Fournitures et accessoires	5 926,4	7 398,6	(100,7)	51,8	(456,8)	(505,7)	(6,8)	6 892,9	253,6	7 146,5	
Mobilier et matériel	22 345,3	22 457,8	(162,4)	108,9	1 387,9	1 334,4	5,9	23 792,2	771,4	24 563,6	
Aménagement des locaux	1 283,0	6 955,2	–	–	1 704,1	1 704,1	24,5	8 659,3	236,9	8 896,2	
Subventions et contributions	296 619,7	275 223,3	(70 140,1)	15 992,6	(1 500,6)	(55 648,1)	(20,2)	219 575,2	3 007,2	222 582,4	
Autres	284 937,0	289 318,5	(6 477,5)	3 580,9	3 574,9	678,3	0,2	289 996,8	2 273,1	292 269,9	
Total partiel	2 508 171,8	2 627 973,3	(127 211,6)	51 044,5	13 374,1	(62 793,0)	(2,4)	2 565 180,3	64 163,4	2 629 343,7	
Missions politiques spéciales	728 097,8	768 335,0	–	928,8	6 062,4	6 991,2	0,9	775 326,2	–	775 326,2	
Total	3 236 269,6	3 396 308,3	(127 211,6)	51 973,3	19 436,5	(55 801,8)	(1,6)	3 340 506,5	64 163,4	3 404 669,9	

Tableau complémentaire 2
Évolution des postes, par catégorie, classe et chapitre du budget

(En nombre de postes)

a) Postes approuvés pour 2023

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	8	5	9	16	37	36	40	11	162	16	80	–	–	10	106	268
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1	1	6	18	211	425	334	11	1 007	74	499	–	–	12	585	1 592
3. Affaires politiques ^a	4	4	13	19	52	68	56	22	238	5	106	13	5	34	163	401
4. Désarmement	1	–	1	5	12	9	9	3	40	4	13	–	–	4	21	61
5. Opérations de maintien de la paix	1	4	5	6	6	4	4	2	32	–	9	92	2	195	298	330
6. Utilisations pacifiques de l'espace	–	–	1	1	2	7	6	3	20	–	5	–	–	–	5	25
7. Cour internationale de Justice	–	1	1	1	4	17	17	20	61	6	50	–	–	–	56	117
8. Affaires juridiques	1	2	4	8	24	30	51	25	145	12	50	–	–	–	62	207
9. Affaires économiques et sociales	1	2	9	32	67	88	67	44	310	33	146	–	–	–	179	489
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1	–	1	1	8	8	6	2	27	–	6	–	–	–	6	33
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	1	–	1	2	6	10	13	1	34	1	8	–	–	1	10	44
12. Commerce et développement	1	1	5	20	52	66	76	35	256	10	122	–	–	–	132	388
13. Centre du commerce international	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14. Environnement	1	1	4	11	26	40	13	1	97	1	5	–	–	10	16	113
15. Établissements humains	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	2	–	–	23	25	82
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1	–	3	8	14	32	27	13	98	3	24	–	–	–	27	125
17. ONU-Femmes	1	1	3	4	7	9	7	5	37	–	12	–	–	–	12	49
18. Développement économique et social en Afrique	1	–	3	15	44	70	77	27	237	–	2	–	17	284	303	540
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1	–	2	15	35	63	52	33	201	–	–	–	3	214	217	418
20. Développement économique en Europe	1	–	1	8	23	35	37	21	126	5	57	–	–	–	62	188

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(I°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	–	3	12	31	61	62	47	217	–	4	–	3	256	263	480
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	–	2	8	25	35	32	18	121	–	–	1	4	129	134	255
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24. Droits humains	1	2	3	11	45	124	177	24	387	4	84	–	5	6	99	486
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	1	1	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	2
26. Réfugiés de Palestine	1	1	8	17	38	92	44	4	205	–	12	–	–	–	12	217
27. Aide humanitaire	1	1	3	4	11	16	14	5	55	2	15	–	–	–	17	72
28. Communication globale	1	–	3	18	34	71	105	57	289	7	197	–	50	143	397	686
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1	2	7	17	33	46	41	25	172	20	73	–	–	–	93	265
29B. Département de l'appui opérationnel	1	2	5	6	11	15	15	13	68	16	190	–	–	93	299	367
29C. Bureau de l'informatique et des communications	–	1	1	6	16	23	35	11	93	16	71	–	–	2	89	182
29E. Administration (Genève)	–	–	1	4	10	16	22	22	75	16	207	–	–	–	223	298
29F. Administration (Vienne)	–	–	1	1	4	5	6	3	20	6	57	–	–	–	63	83
29G. Administration (Nairobi) ^b	–	–	1	4	7	9	17	7	45	–	–	–	1	66	67	112
30. Contrôle interne	1	1	3	4	13	29	22	14	87	8	20	–	–	1	29	116
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32. Dépenses spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	1	1	2	4	7	18	16	7	56	8	162	–	–	818	988	1 044
35. Compte pour le développement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
36. Contributions du personnel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	38	34	116	311	924	1 598	1 515	541	5 077	273	2 288	106	90	2 301	5 058	10 135

b) Changements relatifs aux postes pour 2024

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
Suppressions																
2.																
	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)	(2)
9.	Affaires économiques et sociales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	-	-	(2)	(2)
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	(1)	(1)
20.	Développement économique en Europe	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	-	-	-	-	(2)	(2)
29B.	Département de l'appui opérationnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	-	-	-	(4)	(4)
	Total partiel	-	-	-	-	-	-	-	-	(2)	(8)	-	-	(1)	(11)	(11)
Créations																
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	-	-	1	-	1	1	1	-	4	-	1	-	-	1	5
3.	Affaires politiques ^a	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	2
4.	Désarmement	-	-	-	-	-	1	-	-	1	1	-	3	-	4	5
7.	Cour internationale de Justice	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	2	-	-	2	3
9.	Affaires économiques et sociales	-	-	-	-	1	1	3	2	7	-	1	-	-	1	8
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	-	-	-	-	1	3	1	1	6	1	1	-	-	2	8
14.	Environnement	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	-	-	1	2
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	1
20.	Développement économique en Europe	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	-	-	-	2
24.	Droits humains	-	-	-	-	-	4	18	-	22	-	4	-	-	4	26
28.	Communication globale	-	-	-	-	1	8	28	-	37	-	17	-	-	17	54
29B.	Département de l'appui opérationnel	-	-	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	-	-	2
	Total partiel	-	-	1	-	5	19	56	3	84	2	27	-	3	2	118
Transformations																
D'emplois auparavant financés au moyen de ressources extrabudgétaires																
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
3. Affaires politiques ^a	-	-	-	-	2	11	7	-	20	-	2	-	-	2	4	24
24. Droits humains	-	-	-	-	-	8	7	5	20	1	12	-	-	-	13	33
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
D'emplois de temporaire (autres que pour les réunions)																
9. Affaires économiques et sociales	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2	2
24. Droits humains	-	-	-	-	-	-	13	-	13	-	1	-	-	-	1	14
29D. Administration (Nairobi) ^b	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	1	2
29E. Administration (Genève)	-	-	-	-	-	2	-	-	2	-	-	-	-	-	-	2
34. Sûreté et sécurité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	7	12	12
Total partiel	-	-	-	1	3	23	27	5	59	1	20	-	-	12	33	92
Reclassements et transferts																
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	-	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Affaires politiques ^a	-	-	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
22. Développement économique et social en Asie occidentale	-	-	-	-	-	2	(2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
26. Réfugiés de Palestine	-	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(1)	-	-	1	-	-
Total partiel	-	-	1	(1)	1	2	(3)	-	-	-	(1)	-	-	1	-	-

c) Postes proposés pour 2024

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
Politiques, direction et coordination d'ensemble	8	5	10	16	39	37	41	11	167	16	81	–	–	10	107	274
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1	1	6	18	211	426	333	11	1 007	74	497	–	–	12	583	1 590
3. Affaires politiques ^a	4	4	13	19	55	78	63	22	258	5	108	13	5	38	169	427
4. Désarmement	1	–	1	5	12	10	9	3	41	5	13	–	3	4	25	66
5. Opérations de maintien de la paix	1	4	5	6	6	4	4	2	32	–	9	92	2	195	298	330
6. Utilisations pacifiques de l'espace	–	–	1	1	2	7	6	3	20	–	5	–	–	–	5	25
7. Cour internationale de Justice	–	1	1	1	4	18	17	20	62	6	52	–	–	–	58	120
8. Affaires juridiques	1	2	4	8	24	30	51	25	145	12	50	–	–	–	62	207
9. Affaires économiques et sociales	1	2	9	32	68	90	70	46	318	33	145	–	–	–	178	496
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1	–	1	1	9	11	7	3	33	1	7	–	–	–	8	41
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	1	–	1	2	6	10	13	1	34	1	8	–	–	1	10	44
12. Commerce et développement	1	1	5	20	52	66	76	35	256	10	122	–	–	–	132	388
13. Centre du commerce international	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
14. Environnement	1	1	4	11	26	40	14	1	98	1	6	–	–	10	17	115
15. Établissements humains	1	–	1	5	9	21	15	5	57	–	2	–	–	23	25	82
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1	–	3	8	14	32	27	13	98	3	24	–	–	–	27	125
17. ONU-Femmes	1	1	3	4	7	9	7	5	37	–	12	–	–	–	12	49
18. Développement économique et social en Afrique	1	–	3	15	44	70	77	27	237	–	2	–	17	284	303	540
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1	–	2	15	35	63	53	33	202	–	–	–	3	213	216	418
20. Développement économique en Europe	1	–	1	8	23	35	39	21	128	3	57	–	–	–	60	188
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1	–	3	12	31	61	62	47	217	–	4	–	3	256	263	480
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	–	2	8	25	37	30	18	121	–	–	1	4	131	136	257

Chapitre	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées						
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	Total partiel	G(1°C)	G(AC)	SM	AN	ACM, ASS et AL	Total partiel	Total
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
24. Droits humains	1	2	3	11	45	136	215	29	442	5	101	–	5	6	117	559
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	1	1	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	2
26. Réfugiés de Palestine	1	1	9	16	38	92	44	4	205	–	12	–	–	–	12	217
27. Aide humanitaire	1	1	3	4	11	16	14	5	55	2	15	–	–	–	17	72
28. Communication globale	1	–	3	18	35	79	133	57	326	7	214	–	50	143	414	740
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1	2	7	18	33	46	41	25	173	20	73	–	–	–	93	266
29B. Département de l'appui opérationnel	1	2	5	6	12	15	16	13	70	16	186	–	–	93	295	365
29C. Bureau de l'informatique et des communications	–	1	1	6	16	23	35	11	93	16	71	–	–	2	89	182
29D. Administration (Nairobi) ^b	–	–	1	4	7	10	17	7	46	–	–	–	1	67	68	114
29E. Administration (Genève)	–	–	1	4	10	18	22	22	77	16	207	–	–	–	223	300
29F. Administration (Vienne)	–	–	1	1	4	5	6	3	20	6	57	–	–	–	63	83
30. Contrôle interne	1	1	3	4	13	29	22	14	87	8	20	–	–	1	29	116
31. Activités administratives financées en commun	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
32. Dépenses spéciales	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	1	1	2	4	7	18	16	7	56	8	167	–	–	825	1 000	1 056
35. Compte pour le développement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
36. Contributions du personnel	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	38	34	118	311	933	1 642	1 595	549	5 220	274	2 329	106	93	2 312	5 114	10 334

Abréviations : ACM = agent(e) des corps de métier ; AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; ASM = agent(e) des services de sécurité ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Hors missions politiques spéciales.

^b Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Tableau complémentaire 3

Taux de change de diverses monnaies par rapport au dollar des États-Unis, taux d'inflation annuel, coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 2023 et 2024, par lieu d'affectation

Lieu d'affectation	Monnaie	Taux de change	Taux d'inflation annuel (pourcentage) ^a			Coefficient d'ajustement (pourcentage)		
			2023 ^b	2023 ^c	2024 ^c	2023 ^b	2023 ^c	2024 ^c
Autriche	Euro	0,9490	6,0	5,8	2,5	40,8	50,0	53,9
Chili	Peso chilien	954,2600	8,0	8,1	3,6	27,1	32,6	37,6
États-Unis d'Amérique ^d	Dollar des États-Unis	1,0000	3,7	4,2	2,2	82,0	80,5	84,4
Éthiopie	Birr éthiopien	52,9170	31,1	31,2	17,0	62,2	57,4	72,7
Israël	Nouveau shekel	3,4000	3,7	4,0	2,5	79,7	59,9	64,6
Jordanie	Dinar jordanien	0,7080	2,9	3,8	2,9	41,9	38,6	42,7
Kenya	Shilling kényan	126,4200	6,3	6,9	5,8	41,5	34,2	39,4
Liban	Livre libanaise	30 300,0	162,0	183,8	83,2	120,0	116,6	116,6
Pakistan	Roupie pakistanaise	239,1700	11,7	30,3	20,8	34,1	29,6	42,8
Pays-Bas	Euro	0,9490	6,0	5,8	2,5	42,9	56,4	60,5
Soudan	Livre soudanaise	578,5000	69,6	62,2	34,5	94,2	54,2	82,7
Suisse	Franc suisse	0,9272	3,7	2,6	1,4	75,6	81,6	84,6
Territoire palestinien occupé	Nouveau shekel	3,4000	3,7	4,0	2,5	79,7	59,9	64,6
Thaïlande	Baht	35,0400	2,0	2,2	1,8	42,0	40,3	43,9

^a Les taux d'inflation sont aussi utilisés pour calculer les ajustements au coût de la vie appliqués aux traitements du personnel local, qui sont versés en monnaie locale.

^b Tel qu'approuvé en décembre 2022.

^c Tel que projeté en mai 2023.

^d New York.

Tableau complémentaire 4

Augmentations prévues pour 2025 en raison des créations de postes proposées en 2024, par chapitre

Chapitre	Nombre de postes	Milliers de dollars des États-Unis
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	5	389,8
3. Affaires politiques ^a	2	64,3
4. Désarmement	5	175,4
7. Cour internationale de Justice	3	171,6
9. Affaires économiques et sociales	8	550,1
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	8	680,6
14. Environnement	2	95,6
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1	70,8
20. Développement économique en Europe	2	183,6
24. Droits humains	26	1 954,4
28. Communication globale	54	3 667,8
29B. Département de l'appui opérationnel	2	169,3
36. Contributions du personnel	–	1 028,8
Total	118	9 202,1

^a Hors missions politiques spéciales.

Tableau complémentaire 5
Prévisions concernant les ressources financières et les postes, par source de financement et par chapitre

a) Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Montant approuvé pour 2023	Montant proposé pour 2024	Variation	Montant approuvé pour 2023	Montant proposé pour 2024	Variation	Estimations (2023)	Prévisions (2024)	Variation
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	86 769,4	89 574,7	2 805,3	9 958,9	9 995,4	36,5	339 947,1	342 373,5	2 426,4
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	348 510,9	346 291,5	(2 219,4)	–	–	–	30 411,6	29 118,1	(1 293,5)
3. Affaires politiques									
Missions politiques spéciales	768 335,0	775 326,2	6 991,2	–	–	–	57 747,3	53 810,0	(3 937,3)
Autres	70 759,4	75 860,9	5 101,5	9 076,0	8 947,6	(128,4)	100 598,9	58 134,5	(42 464,4)
4. Désarmement	13 835,8	15 232,8	1 397,0	–	–	–	19 501,2	21 706,2	2 205,0
5. Opérations de maintien de la paix	52 878,3	53 126,5	248,2	92 198,9	102 797,0	10 598,1	68 784,0	68 784,0	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	4 757,8	4 889,4	131,6	–	–	–	1 341,8	1 584,8	243,0
7. Cour internationale de Justice	29 110,9	29 783,1	672,2	–	–	–	–	–	–
8. Affaires juridiques	63 806,7	60 404,6	(3 402,1)	4 724,3	4 925,4	201,1	22 675,3	21 239,6	(1 435,7)
9. Affaires économiques et sociales	87 128,8	87 593,4	464,6	–	–	–	96 752,2	90 931,3	(5 820,9)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	8 633,8	9 577,9	944,1	–	–	–	4 930,8	3 078,5	(1 852,3)
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	8 695,2	8 695,2	–	–	–	–	554,7	632,5	77,8
12. Commerce et développement	79 372,3	80 475,3	1 103,0	–	–	–	54 041,5	54 041,5	–
13. Centre du commerce international	20 457,6	20 457,6	–	–	–	–	105 000,0	105 000,0	–
14. Environnement	21 033,6	21 944,7	911,1	–	–	–	413 260,0	413 096,9	(163,1)
15. Établissements humains	13 385,1	13 465,1	80,0	–	–	–	148 837,7	162 681,1	13 843,4
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	23 110,5	22 704,0	(406,5)	–	–	–	368 850,6	387 824,3	18 973,7
17. ONU-Femmes	10 614,4	10 614,4	–	–	–	–	500 000,0	500 000,0	–
18. Développement économique et social en Afrique	88 119,8	85 282,1	(2 837,7)	–	–	–	17 562,2	13 286,6	(4 275,6)
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	55 138,7	54 582,2	(556,5)	–	–	–	24 923,9	20 151,6	(4 772,3)

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Montant approuvé pour 2023	Montant proposé pour 2024	Variation	Montant approuvé pour 2023	Montant proposé pour 2024	Variation	Estimations (2023)	Prévisions (2024)	Variation
20. Développement économique en Europe	37 229,4	37 063,6	(165,8)	–	–	–	23 338,3	24 315,6	977,3
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	58 741,2	58 716,4	(24,8)	–	–	–	11 296,8	10 599,8	(697,0)
22. Développement économique et social en Asie occidentale	48 931,5	49 030,7	99,2	–	–	–	9 426,9	10 712,7	1 285,8
23. Programme ordinaire de coopération technique	43 374,5	44 874,5	1 500,0	–	–	–	–	–	–
24. Droits humains	176 186,3	143 249,6	(32 936,7)	2 357,3	2 452,6	95,3	264 520,0	277 746,0	13 226,0
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	44 633,9	44 633,9	–	–	–	–	10 166 623,3	10 166 623,3	–
26. Réfugiés de Palestine	39 704,0	55 176,8	15 472,8	–	–	–	1 082 704,0	1 083 503,0	799,0
27. Aide humanitaire	27 125,4	27 239,1	113,7	–	–	–	414 482,2	415 591,5	1 109,3
28. Communication globale	101 807,0	108 971,2	7 164,2	857,1	898,0	40,9	12 318,7	10 047,9	(2 270,8)
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	60 885,2	61 537,7	652,5	58 361,8	59 142,0	780,2	31 345,5	31 396,0	50,5
29B. Département de l'appui opérationnel	96 878,0	96 347,9	(530,1)	112 984,5	119 746,5	6 762,0	71 643,4	63 360,2	(8 283,2)
29C. Bureau de l'informatique et des communications	53 425,9	53 980,9	555,0	35 798,6	37 223,2	1 424,6	66 853,0	64 326,8	(2 526,2)
29D. Administration (Nairobi) ^a	19 014,6	15 279,3	(3 735,3)	–	–	–	25 360,7	25 615,5	254,8
29E. Administration (Genève)	77 706,4	77 423,2	(283,2)	–	–	–	42 807,7	42 507,7	(300,0)
29F. Administration (Vienne)	19 940,6	19 840,6	(100,0)	–	–	–	19 265,3	19 265,3	–
30. Contrôle interne	22 134,6	22 134,6	–	33 790,2	32 302,7	(1 487,5)	13 745,8	13 963,9	218,1
31. Activités administratives financées en commun	8 214,3	7 958,7	(255,6)	–	–	–	–	–	–
32. Dépenses spéciales	87 688,0	86 659,6	(1 028,4)	11 830,0	12 855,2	1 025,2	6 425,0	6 665,9	240,9
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	85 471,0	30 985,8	(54 485,2)	–	–	–	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	126 952,7	127 237,3	284,6	3 986,1	3 850,4	(135,7)	15 199,4	15 199,4	–
35. Compte pour le développement	16 491,3	16 286,7	(204,6)	–	–	–	–	–	–
36. Contributions du personnel	289 318,5	289 996,8	678,3	–	–	–	–	–	–
Total	3 396 308,3	3 340 506,5	(55 801,8)	375 923,7	395 136,0	19 212,3	14 653 076,8	14 628 915,5	(24 161,3)

^a Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

b) Postes

(En nombre de postes)

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Effectif approuvé pour 2023	Effectif proposé pour 2024	Variation	Effectif approuvé pour 2023	Effectif proposé pour 2024	Variation	Estimations (2023)	Prévisions (2024)	Variation
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	268	274	6	21	21	–	1 331	1 350	19
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 592	1 590	(2)	–	–	–	88	78	(10)
3. Affaires politiques									
Missions politiques spéciales	4 346	4 371	25	–	–	–	68	60	(8)
Autres	401	427	26	50	50	–	255	229	(26)
4. Désarmement	61	66	5	–	–	–	36	45	9
5. Opérations de maintien de la paix	330	330	–	430	432	2	82	82	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	25	25	–	–	–	–	7	7	–
7. Cour internationale de Justice	117	120	3	–	–	–	–	–	–
8. Affaires juridiques	207	207	–	19	19	–	61	69	8
9. Affaires économiques et sociales	489	496	7	–	–	–	46	40	(6)
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	33	41	8	–	–	–	–	–	–
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	44	44	–	–	–	–	–	–	–
12. Commerce et développement	388	388	–	–	–	–	15	15	–
14. Environnement	113	115	2	–	–	–	881	880	(1)
15. Établissements humains	82	82	–	–	–	–	76	75	(1)
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	125	125	–	–	–	–	785	785	–
17. ONU-Femmes	49	49	–	–	–	–	465	465	–
18. Développement économique et social en Afrique	540	540	–	–	–	–	63	63	–
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	418	418	–	–	–	–	101	96	(5)
20. Développement économique en Europe	188	188	–	–	–	–	59	57	(2)

Chapitre	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires		
	Effectif approuvé pour 2023	Effectif proposé pour 2024	Variation	Effectif approuvé pour 2023	Effectif proposé pour 2024	Variation	Estimations (2023)	Prévisions (2024)	Variation
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	480	480	–	–	–	–	52	53	1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	255	257	2	–	–	–	35	48	13
24. Droits humains	486	559	73	10	10	–	1 193	1 280	87
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	2	2	–	–	–	–	16 501	16 501	–
26. Réfugiés de Palestine	217	217	–	–	–	–	61	53	(8)
27. Aide humanitaire	72	72	–	–	–	–	2 346	2 346	–
28. Communication globale	686	740	54	4	4	–	10	10	–
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	265	266	1	193	182	(11)	109	108	(1)
29B. Département de l'appui opérationnel	367	365	(2)	434	450	16	77	77	–
29C. Bureau de l'informatique et des communications	182	182	–	52	52	–	14	12	(2)
29D. Administration (Nairobi) ^a	112	114	2	–	–	–	280	286	6
29E. Administration (Genève)	298	300	2	–	–	–	152	152	–
29F. Administration (Vienne)	83	83	–	–	–	–	76	76	–
30. Contrôle interne	116	116	–	136	136	–	45	45	–
34. Sûreté et sécurité	1 044	1 056	12	16	17	1	60	60	–
Total	14 481	14 705	224	1 365	1 373	8	25 430	25 503	73

^a Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.

Tableau complémentaire 6
Ressources demandées au titre de la formation, par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Ressources gérées de façon centralisée</i>	<i>Cours de langue</i>	<i>Autres activités de formation</i>	<i>Total</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	–	–	77,6	77,6
3. Affaires politiques ^a	–	–	59,8	59,8
5. Opérations de maintien de la paix	–	–	82,9	82,9
7. Cour internationale de Justice	–	31,8	102,0	133,8
8. Affaires juridiques	–	74,4	464,9	539,3
18. Développement économique et social en Afrique	–	1 224,1	996,2	2 220,3
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	–	–	90,5	90,5
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	–	84,8	–	84,8
22. Développement économique et social en Asie occidentale	–	50,4	47,0	97,4
24. Droits humains	–	–	248,4	248,4
27. Aide humanitaire	–	–	13,0	13,0
28. Communication globale	–	–	80,0	80,0
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	7 119,6	–	–	7 119,6
29B. Département de l'appui opérationnel	2 523,9	2 787,0	–	5 310,9
29C. Bureau de l'informatique et des communications	–	–	36,3	36,3
29D. Administration (Nairobi) ^b	–	80,7	30,0	110,7
29E. Administration (Genève)	–	1 963,7	136,1	2 099,8
29F. Administration (Vienne)	–	163,9	–	163,9
30. Contrôle interne	–	–	33,4	33,4
31. Activités administratives financées en commun ^c	–	–	12,7	12,7
34. Sûreté et sécurité ^c	–	–	541,5	541,5
Total	9 643,5	6 460,8	3 052,3	19 156,6

^a Hors missions politiques spéciales.^b Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.^c Comprend la part inscrite au budget ordinaire de l'ONU des activités de formation financées en commun : 12 700 dollars au chapitre 31 et 236 100 dollars au chapitre 34.

Tableau complémentaire 7
Évolution des ressources demandées au titre des voyages du personnel, par chapitre

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements					Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Actualisation des coûts	2024 (prévisions après actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements							
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 525,9	1 743,5	–	–	139,7	139,7	8,0	1 883,2	50,7	1 933,9		
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	75,2	91,8	–	–	(37,3)	(37,3)	(40,6)	54,5	1,5	56,0		
3. Affaires politiques ^a	1 242,7	1 128,5	–	213,6	118,3	331,9	29,4	1 460,4	39,4	1 499,8		
4. Désarmement	251,6	180,4	12,0)	30,5	–	18,5	10,3	198,9	5,3	204,2		
5. Opérations de maintien de la paix	749,9	733,1	–	–	35,9	35,9	4,9	769,0	20,7	789,7		
6. Utilisations pacifiques de l'espace	89,1	107,8	–	–	(0,3)	(0,3)	(0,3)	107,5	2,9	110,4		
7. Cour internationale de Justice	37,0	69,0	–	–	–	–	–	69,0	1,8	70,8		
8. Affaires juridiques	1 208,1	1 558,6	(83,8)	–	28,8	(55,0)	(3,5)	1 503,6	40,7	1 544,3		
9. Affaires économiques et sociales	625,5	455,0	–	–	6,2	6,2	1,4	461,2	12,5	473,7		
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	207,6	282,7	(45,4)	–	197,0	151,6	53,6	434,3	11,7	446,0		
11. Appui du système des Nations Unies à l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons	170,3	207,7	–	–	(0,1)	(0,1)	(0,0)	207,6	5,7	213,3		
12. Commerce et développement	376,8	1 028,6	–	–	–	–	–	1 028,6	27,8	1 056,4		
14. Environnement	154,2	172,3	–	–	–	–	–	172,3	4,6	176,9		
15. Établissements humains	324,3	108,0	–	10,6	–	10,6	9,8	118,6	3,3	121,9		
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	321,3	297,2	(31,3)	–	8,1	(23,2)	(7,8)	274,0	7,4	281,4		
17. ONU-Femmes	26,1	25,0	–	–	–	–	–	25,0	0,7	25,7		
18. Développement économique et social en Afrique	2 066,6	1 352,0	–	–	(7,8)	(7,8)	(0,6)	1 344,2	36,4	1 380,6		
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	357,4	455,7	–	–	(20,3)	(20,3)	(4,5)	435,4	11,8	447,2		
20. Développement économique en Europe	166,9	155,5	–	–	(0,2)	(0,2)	(0,1)	155,3	4,1	159,4		
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	633,6	729,0	–	–	–	–	–	729,0	19,7	748,7		

Chapitre	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)		2024 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	Actualisation des coûts	Actualisation des coûts	
22. Développement économique et social en Asie occidentale	503,9	295,6	–	–	126,0	126,0	42,6	421,6	11,0	432,6
23. Programme ordinaire de coopération technique	2 978,2	2 588,6	–	–	496,1	496,1	19,2	3 084,7	83,3	3 168,0
24. Droits humains	3 134,4	4 173,2	(2 476,7)	264,9	–	(2 211,8)	(53,0)	1 961,4	53,1	2 014,5
27. Aide humanitaire	618,8	654,5	–	–	(27,8)	(27,8)	(4,2)	626,7	16,9	643,6
28. Communication globale	873,8	280,9	–	–	–	–	–	280,9	7,4	288,3
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	905,5	381,3	(9,3)	–	18,6	9,3	2,4	390,6	10,6	401,2
29B. Département de l'appui opérationnel	255,5	304,8	–	–	58,9	58,9	19,3	363,7	9,9	373,6
29C. Bureau de l'informatique et des communications	122,1	153,3	–	–	–	–	–	153,3	4,2	157,5
29F. Administration (Vienne)	4,3	10,1	–	–	–	–	–	10,1	0,3	10,4
30. Contrôle interne	390,3	469,3	–	–	44,5	44,5	9,5	513,8	13,9	527,7
34. Sûreté et sécurité	2 440,3	475,5	–	–	–	–	–	475,5	13,0	488,5
Total	22 837,2	20 668,5	(2 658,5)	519,6	1 184,3	(954,6)	(4,6)	19 713,9	532,3	20 246,2

^a Hors missions politiques spéciales.

Tableau complémentaire 8

Montant total des dépenses relatives à l'informatique et aux communications engagées en 2022, par chapitre^a

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel^b</i>	<i>Autres^c</i>	<i>Total</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	625,8	–	1 314,0	242,6	4,1	89,3	–	2 275,8
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	5 423,6	–	6 755,7	1 131,9	42,9	1 034,0	–	14 388,1
3. Affaires politiques ^d	1 038,1	–	746,7	224,4	26,5	266,9	–	2 302,5
4. Désarmement	300,3	–	132,4	60,5	21,7	50,9	–	565,6
5. Opérations de maintien de la paix	3 817,8	–	797,9	381,5	174,6	1 040,6	–	6 212,5
6. Utilisations pacifiques de l'espace	–	–	171,3	3,2	2,9	7,8	–	185,2
7. Cour internationale de Justice	–	–	1 097,2	52,3	–	49,5	–	1 198,9
8. Affaires juridiques	4 047,0	1 133,3	3 632,8	510,3	4,3	307,4	–	9 635,1
9. Affaires économiques et sociales	3 004,1	–	1 163,8	290,2	5,4	185,4	–	4 649,0
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	–	–	93,5	30,3	1,6	26,1	–	151,5
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	–	–	178,7	17,7	–	20,4	–	216,7
12. Commerce et développement	3 318,1	–	699,1	1 230,2	5,3	445,8	–	5 698,5
14. Environnement	288,3	–	75,1	76,2	3,4	30,3	–	473,3
15. Établissements humains	115,4	–	193,2	50,5	1,0	21,5	–	381,6
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	165,3	–	742,3	88,7	5,1	113,1	–	1 114,6
17. ONU-Femmes	–	–	93,7	2,0	–	–	–	95,7
18. Développement économique et social en Afrique	3 540,1	–	1 317,7	1 537,0	252,5	1 541,1	–	8 188,5
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 255,4	–	781,9	150,2	4,4	369,7	–	2 561,5
20. Développement économique en Europe	1 491,0	–	793,9	39,1	–	163,0	–	2 487,0
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	1 754,8	–	933,1	181,1	51,0	489,4	–	3 409,4
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1 865,4	–	676,9	344,1	31,3	1 060,3	–	3 978,1
23. Programme ordinaire de coopération technique	–	–	271,5	104,8	1,9	125,7	–	503,9

<i>Chapitre</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Services contractuels</i>	<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier et matériel^b</i>	<i>Autres^c</i>	<i>Total</i>
24. Droits humains	1 648,9	–	1 009,9	473,0	46,4	527,4	–	3 705,6
27. Aide humanitaire	949,2	–	340,1	18,8	7,5	20,4	–	1 336,1
28. Communication globale	2 158,6	–	3 692,7	2 836,6	67,5	999,8	–	9 755,2
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	158,0	–	903,6	135,3	1,8	296,6	3 677,7	5 173,0
29B. Département de l'appui opérationnel	3 178,5	–	1 925,4	354,2	15,8	309,9	–	5 783,8
29C. Bureau de l'informatique et des communications	20 290,2	213,8	17 177,8	5 683,0	14,8	1 348,5	–	44 728,1
29D. Administration (Nairobi) ^e	1 743,7	–	247,6	91,2	6,1	330,7	–	2 419,4
29E. Administration (Genève)	8 297,2	–	1 747,0	1 522,5	26,2	1 066,7	–	12 659,7
29F. Administration (Vienne)	1 799,4	–	711,2	224,5	20,5	236,5	–	2 992,1
30. Contrôle interne	122,9	–	303,9	56,4	0,9	69,1	–	553,2
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	–	–	2 732,5	1 922,5	471,3	3 112,4	–	8 238,8
34. Sûreté et sécurité	81,6	–	627,0	293,2	23,7	270,1	–	1 295,6
Total	72 478,7	1 347,1	54 081,3	20 359,8	1 342,5	16 026,4	3 677,7	169 313,5

^a Les montants indiqués correspondent aux dépenses qui peuvent être indiscutablement imputées aux activités relatives à l'informatique et aux communications. Les dépenses relatives aux postes et aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) correspondent aux postes et emplois qui relèvent du réseau Technologies de l'information et télécommunications.

^b Comprend les licences de logiciels.

^c Dépenses engagées au titre du budget ordinaire pour le progiciel de gestion intégré.

^d Hors missions politiques spéciales.

^e Le chapitre intitulé « Administration (Nairobi) » qui portait le numéro 29G en 2023 devient le chapitre 29D en 2024.